Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Procès-verbal du comité syndical du 22 mars 2016

Secteur Nord-ouest

Guy AIRIAU *CC du Pays de Palluau*	Présent
Martine AURY *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Philippe BERNARD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Nicole BOULINEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
Joëlle CHAIGNEAU *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Noël FAUCHER *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé
Jean-Yves GABORIT *CC Océan Marais de Monts*	Excusé
Jean-Yves GAGNEUX *CC du Pays du Gois*	Présent
Yoann GRALL *CC du Pays de Challans*	Excusé
Jean GROSSIN *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Excusé
Philippe PERROCHEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
François PETIT *CC du Pays de Challans*	Présent
Christian PRAUD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Excusé
Serge RONDEAU *CC du Pays de Challans*	Présent
Anicette VARNAJO *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Présente

Affiché le 29 mars 2016

Secteur Centre

Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
Bernadette BARRE-IDIER *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Jean-Marie CHAMARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Luc GUYAU
Bruno DREILLARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé ayant donné pouvoir à Madame Anne AUBIN-SICARD
Patrick DURAND *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BERNARD
Jany GUERET *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Luc GUYAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Didier MANDELLI *CC Vie et Boulogne*	Excusé
Joël MONVOISIN *CC Pays Moutierrois*	Présent
Régis PLISSON *CC Vie et Boulogne*	Présent
Guy PLISSONNEAU *CC Vie et Boulogne*	Excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Régis PLISSON

Secteur Sud-ouest

Patrice BERNARD *Commune de l'Ile-d'Yeu*	Excusé
Annick BILLON *CC des Olonnes*	Excusée ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé ROBINEAU
Alain BLANCHARD *CC des Olonnes*	Excusé
Michel BRIDONNEAU *CC du Talmondais*	Excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Loïc CHUSSEAU
Catherine BROSSARD *CC des Olonnes*	Présente
Loïc CHUSSEAU *CC du Talmondais*	Présent
Bernard CODET *CC des Olonnes*	Présent
Jean-Paul DUBREUIL *CC Auzance et Vertonne*	Présent
Patrice PAGEAUD *CC du Pays des Achards*	Présent
Maurice POISSONNET *CC du Pays des Achards*	Présent

Secteur Sud

Daniel AUBINEAU *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Stéphane BOUILLAUD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Pierre CAREIL *CC du Pays de Sainte-Hermine*	Excusée
Daniel GACHET *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Jacques GAUTIER *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Gérard GUYAU *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Jean-Claude RICHARD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Daniel RINGEARD *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Sébastien ROY *SYCODEM Sud Vendée*	Présent

Secteur Est

Christian BOISSINOT *SCOM*	Présent
Jean-Jacques DELAYE *SCOM*	Présent
Lionel GAZEAU *SCOM*	Présent
Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
Philippe ROCHER *SCOM*	Excusé

Secteur Nord-est

Emmanuel AUVINET *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Joël CAILLAUD *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Excusé
Jacky DALLET *CC du canton de Saint-Fulgent*	Excusé
Jean-Paul DENIAUD *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Présent
Claude DURAND *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Présent
Serge FICHET *CC du Pays des Herbiers*	Présent
Damien GRASSET *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Excusé
Gérard HERAULT *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Christian MERLET *CC du canton de Saint-Fulgent*	Excusé
Hervé ROBINEAU *CC du Pays des Herbiers*	Présent

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Excusée
Georges DUBREZ *Directeur général adjoint du Pôle Economie, Environnement et Aménagement du Conseil départemental*	Excusé
Erwan CALONNEC *Directeur de la Direction de l'Economie, de l'Aménagement et du Tourisme*	Présent
Marc JANIN *ADEME*	Excusé
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Présent
Franck PERROCHEAU *Chambre d'Agriculture*	Excusé
Véronique RONDEAU *Chambre d'Agriculture*	Excusée

1 – Approbation du procès-verbal

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 35 et donne lecture des délégués présents, excusés et de ceux ayant donné pouvoir.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le quorum est atteint.

Il demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15 décembre 2015. Aucune observation n'est formulée.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2015.

Monsieur ROBINEAU laisse la parole à Messieurs BERNARD et HERAULT pour la présentation des parties technique et tri.

2 – Technique

2-1 PARTIE TECHNIQUE

2-1-1 État d'avancement des projets nouveaux

a) Usines de tri-compostage

Le bilan-matière 2015 des deux usines de tri-compostage le suivant :

TRIVALANDES

	2012	2013	2014	2015
OMR réceptionnées	**50 468,80 t**	**54 243,15 t**	**54 108,10 t**	**52 662,76 t**
OMR Traitées	**46 922,00 t**	**55 845,00 t**	**51 461,00 t**	**52 327,76 t**
Refus balles	20 658,48 t	20 281,14 t	19 556,63 t	19 653,38 t
Refus lourd	2 732,60 t	3 079,22 t	3 843,20 t	2 710,12 t
Export Refus lourd	65,94 t	0,00 t	0,00 t	793,32 t
Export Refus balles	2 552,86 t	9 965,34 t	6 431,64 t	5 432,86 t
Total refus	26 009,88 t	33 325,70 t	29 831,47 t	28 589,68 t
Taux de refus moyen *par rapport au tonnage entrant*	**51,54%**	**61,44%**	**55,13%**	**54,29%**
Taux de refus moyen *par rapport au tonnage traité*	**55,43%**	**59,68%**	**57,97%**	**54,64%**
Taux de MONS	**14,83%**	**17,57%**	**14,32%**	**Prel 26/01/2016**
Compost produit OMR NFU	3 060,00 t	11 280,00 t	12 470,00 t	11 028,00 t
Taux de prod. Compost NFU	**6,06%**	**20,80%**	**23,05%**	**20,94%**
Compost OMR+DEV	3 425,00 t	15 020,00 t	15 940,00 t	14 643,08 t
Compost valorisé	2 327,56 t	9 265,89 t	12 915,94 t	15 675,48 t
Valorisation agricole	**68%**	**62%**	**81%**	**107%**
Ferraille valorisée	307,08 t	543,96 t	540,24 t	545,52 t
Taux moy. de val. Ferraille	**0,61%**	**1,00%**	**1,00%**	**1,04%**
Compost DEV entrant	365,82 t	3 743,34 t	3 468,35 t	3 615,08 t
Part DEV NFU	**11%**	**25%**	**22%**	**25%**

TRIVALONNE				
	2012	**2013**	**2014**	**2015**
OMR réceptionnées	23 976,53 t	32 659,60 t	35 713,93 t	35 836,60 t
OMR Traitées	23 021,00 t	32 467,00 t	36 911,00 t	36 383,00 t
Refus balles	13 987,55 t	16 367,00 t	22 212,00 t	17 858,64 t
Refus lourd	468,00 t	5 162,00 t	524,00 t	4 111,02 t
Total refus	14 455,55 t	21 529,00 t	22 736,00 t	21 969,66 t
Taux de refus moyen ***par rapport au tonnage entrant***	**60,29%**	**65,92%**	**63,66%**	**61,31%**
Taux de refus moyen **sur OMR Traitées**	**62,79%**	**66,31%**	**61,60%**	**60,38%**
Taux de MONS	**12,50%**	**13,20%**	**15,91%**	**Prel 26/01/2016**
Compost produit OMR NFU	4 965,62 t	5 847,00 t	6 522,00 t	6 638,38 t
Taux de prod. Compost NFU	**21,57%**	**18,01%**	**17,67%**	**18,25%**
Compost OMR+DEV	5 230,24 t	7 106,56 t	7 808,60 t	7 729,38 t
Compost valorisé	2 045,08 t	4 417,30 t	6 089,44 t	7 888,38 t
Valorisation agricole	**39%**	**62%**	**78%**	**102%**
Ferraille valorisée	145,70 t	143,24 t	160,26 t	159,60 t
Taux moy. de val. Ferraille	**0,61%**	**0,44%**	**0,45%**	**0,45%**
Compost DEV entrant	264,62 t	1 259,56 t	1 286,60 t	1 091,00 t
Part DEV NFU	**11%**	**25%**	**22%**	**22%**

Monsieur BERNARD informe qu'il est à noter, sur les deux usines, une baisse des refus.
S'agissant de Trivalandes, la quantité de tonnages traités est en baisse en 2015. Cette baisse est due à plusieurs arrêts de l'usine pour plusieurs arrêts techniques.

Concernant Trivalonne, il ajoute qu'actuellement l'usine est à l'arrêt pour plusieurs semaines suite à un dysfonctionnement technique (moto réducteur du BRS). URBASER prend à sa charge la totalité de l'évacuation des déchets.

L'analyse du bilan d'exploitation 2015 est le suivant :

- Diminution du taux de refus, en baisse de 1 à 2 points par rapport au tonnage entrant en raison de l'optimisation de fonctionnement du process ;
- Valorisation agricole de la totalité du stock de compost issu des années précédentes, essentiellement vers les agriculteurs céréaliers du sud-Vendée ;
- Réduction du tonnage d'ordures ménagères traitées sur Trivalandes par rapport à 2014 en raison des interruptions de l'usine liées à des dysfonctionnements de plusieurs équipements (tubes de pré fermentation, trommel primaire) recensés dans le référé expertise déposé par Trivalis à l'encontre du constructeur notamment.

Des projets d'amélioration du process de compostage en vue d'améliorer encore le taux de refus des deux unités sont projetés pour 2016 : amélioration de la ventilation des tunnels de fermentation, amélioration de l'affinage après fermentation.

Monsieur ROBINEAU ajoute que la qualité du compost issu des TMB et ses effets bénéfiques sur les terres sont désormais reconnus par le monde agricole vendéen. Trivalis, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, valorise l'ensemble du compost issu des TMB.

b) Centres de transfert en projet

Trivalis a programmé pour 2016 plusieurs projets d'aménagements de centres de transfert nouveaux ou de requalification des centres de transfert existants.

Centre de transfert de Givrand

Le centre de transfert de Givrand, mis en service en 2004, réceptionne actuellement les ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les tout-venants du secteur Nord-ouest Vendée.
Cette installation doit transférer à partir de 2017 les emballages de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie vers VENDEE TRI.

Il avait été initialement envisagé une extension du bâtiment existant. Néanmoins, le coût élevé des travaux (600 000 € HT) a fait évoluer les propositions vers une modification du bâtiment existant pour accepter ce flux supplémentaire via la réorganisation suivante :

- Suppression des locaux sociaux existants,
- Réaménagement d'une case emballages au niveau de la zone d'implantation actuelle de la presse à balles qui sera évacuée car plus utilisée,
- Aménagement de nouveaux locaux pour le personnel (4 personnes) en privilégiant des bâtiments de type modulaire,
- Réaménagement d'une zone dédiée à l'entretien des engins.

Ce réaménagement permettra, outre l'acceptation d'un flux supplémentaire emballages, de dédier deux zones de transfert distinctes pour les tout-venants (CSR et ultimes) dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'unité de production de CSR sur Mouzeuil-Saint-Martin.

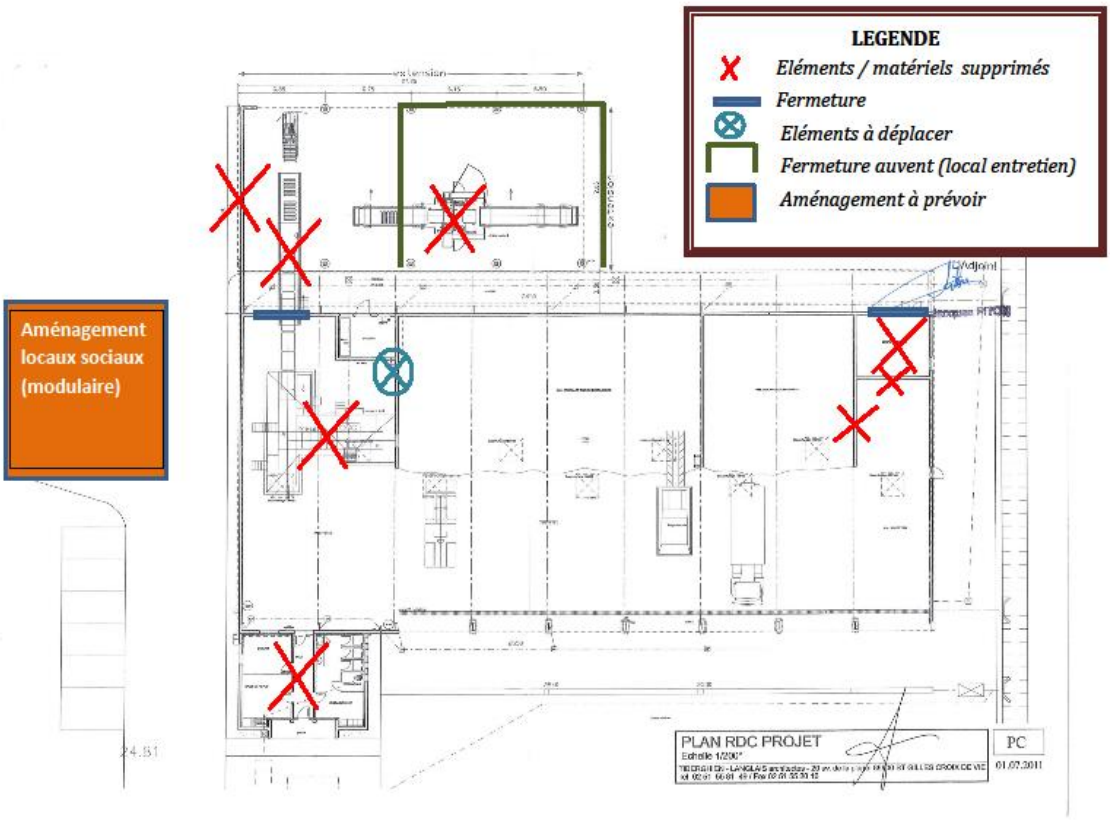

Cet aménagement n'excédera pas 300 000 € HT.

DESCRIPIF DE L'ESTIMATION	*Montant*
Modulaire des locaux sociaux	50 000 €
Pont bascule + génie civil	90 000 €
Démolition des anciens locaux	50 000 €
Démolitions diverses (entretien, murets…)	20 000 €
Création du bâtiment d'entretien en arrière du site	50 000 €
Raccordement du modulaire	20 000 €
Total	**280 000 €**

Centre de transfert d'Angles

Trivalis projette l'aménagement d'un centre de transfert sur la commune d'Angles pour desservir les communes de La Tranche-sur-Mer, La Faute-sur-mer et l'Aiguillon-sur-Mer.

La seule implantation possible sur ce territoire demeure le site de l'ancienne usine de traitement d'angles mise en service en 1974, et qui sert encore de centre de transfert provisoire à Trivalis.

Cette usine est obsolète et des travaux d'aménagements d'une nouvelle unité de transfert sur place sont nécessaires.

Le projet de centre de transfert d'Angles se heurte à des difficultés de compatibilité réglementaire du site en raison de la Loi Littorale (interdiction de construire en dehors de la continuité d'urbanisme) et du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) nouvellement validé sur ce secteur, qui interdit toute construction neuve en zone rouge (ce qui est le cas du site) en dehors de l'emprise des bâtiments existants.

Trivalis a donc étudié la possibilité de créer un nouveau centre de transfert dans l'emprise de l'usine actuelle. Néanmoins, cette solution s'avère impossible à mettre en œuvre en raison de l'étroitesse de la surface actuelle du bâtiment et de la hauteur du futur site projeté (supérieure à 15 ml par rapport au TN).

Trivalis a donc repris l'Avant-Projet : réduction de la surface du bâtiment d'environ un tiers et a donc procédé au dépôt de la demande de permis de construire le 4 mars 2016 dans l'emprise du site autorisé, mais pas du bâtiment existant.

Les travaux sont programmés à l'automne 2016 pour une mise en service mi 2017.

Centre de transfert du secteur Nord Est

Considérant le caractère obsolète des centres de transfert de Boufféré et des Herbiers, et les difficultés des Communautés de Communes de Mortagne-sur-Sèvre et de Saint-Fulgent à y accéder, Trivalis a décidé la fermeture de ces deux outils et la création d'une nouvelle installation au barycentre des quatre collectivités du Nord-Est Vendée : Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière, Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent, Communauté de Communes de Mortagne-sur-Sèvre, Communauté de Communes du Pays des herbiers.

Une commune est pressentie pour accueillir cette installation, sur laquelle deux terrains d'environ un hectare sont ciblés.

Des discussions sont en cours avec la municipalité. Si le projet venait à se concrétiser, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé au printemps 2016 pour une mise en service du centre de transfert fin 2017.

Monsieur DURAND précise qu'il va proposer à l'agriculteur exploitant les terres pressenties un échange avec des parcelles situées sur une autre commune du secteur.

c) Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux

Monsieur BERNARD donne le bilan d'exploitation des ISDND pour l'année 2015. Il est le suivant :

	Tonnage arrêté préfectoral	Tonnage enfoui en 2015
ISDND Tallud Sainte Gemme	30 000 T	29 971 T
ISDND des Pineaux	24 200 T	21 981 T
ISDND de Sainte Flaive des Loups	28 000 T	27 290 T
ISDND de Saint Christophe du Ligneron	23 400 T	22 364 T

L'analyse de l'année 2015 pour les ISDND est la suivante :

- Taux de remplissage des quatre ISDND proche de 100 % des capacités maximales autorisées (optimisation technique et financière).
- Aucun évènement majeur n'a été constaté en 2015 (absence d'incendie, absence de pollution accidentelle…) grâce notamment aux procédures de détection incendie mises en œuvre depuis 2013.
- Forte réduction des remarques des riverains concernant d'éventuelles nuisances olfactives (uniquement constatées durant l'été et l'automne 2015 sur un secteur de Sainte-Flaive-des-Loups).
- Obtention par Trivalis de quatre arrêtés complémentaires préfectoraux en décembre 2015 autorisant à augmenter la hauteur de stockage des déchets et réduire la surface des alvéoles de stockage (préservation des capacités de stockage sur le long terme, réduction des coûts d'investissement de 20% soit 2 000 000 à 3 000 000 € HT par site sur 15 ans).

Les perspectives pour 2016 sont les suivantes :

- Interruption de l'enfouissement en balles des déchets sur l'ISDND de Sainte-Flaive-des-Loups à compter de fin juin 2016 pour optimiser le vide de fouille et améliorer les conditions d'exploitation de Trivalonne (suppression de la presse à balles).
- Etude technique et financière d'opportunité de mettre en service des micro-turbines qui captent et transforment le biogaz des ISDND en énergie électrique injectée dans le réseau ErDF. Ce projet pourrait voir le jour au second semestre 2016. Il permettrait, outre l'intérêt environnemental, de sécuriser une TGAP à taux réduit sur les ISDND vendéennes à l'exception du site des Pineaux qui ne présente pas suffisamment de biogaz.

Monsieur GAZEAU appelle l'attention sur les envols de déchets qui sont plus fréquents depuis l'enfouissement en vrac des déchets sur le site de Tallud-Sainte-Gemme.

Monsieur BERNARD répond que des filets sont installés autour de la zone d'exploitation pour éviter que des déchets s'envolent au-delà du site, mais qu'une inspection du site par les services de Trivalis sera assurée

2-1-2 Pôle déchèteries

a) Etat d'avancement de l'harmonisation des tarifs d'accès des professionnels en déchèteries

Le Comité Syndical du 29 septembre 2015 a validé le principe d'harmoniser les tarifs d'accès des déchets des professionnels en déchèteries.

Suite à un travail réalisé en 2015 avec le Conseil départemental, Trivalis et ses collectivités adhérentes, une proposition d'harmonisation des tarifs a été adressée à l'ensemble des collectivités adhérentes à Trivalis.

Déchets	Tarifs proposés
TV	30,00 €/m3
plaques de plâtres	25,00 €/m3
Gravats	
Bois	10,00 €/m3
Souches	
Plastiques	
Déchets végétaux	
Cartons	0,00 €/m3
DMS	2,50 €/contenant
Emballages souillés Vides	0,50 €/contenant

Une information à ACEVE PRO a également été transmise par Trivalis.

En début d'année, Les services techniques de Trivalis ont répertorié la tarification des professionnels pratiquée pour l'année 2016 sur l'ensemble du département.

Il est constaté une convergence progressive des collectivités vers une application des tarifs validés lors du Comité Syndical du mois de septembre 2015.

Plusieurs collectivités ont par ailleurs précisé que ces tarifs seraient discutés en 2016 pour une application en 2017 ou 2018.

b) Bilan des analyses en déchèteries et mise en place du nettoyage des débourbeurs /déshuileurs

Une campagne d'analyses des rejets des eaux de voirie des déchèteries a été lancée par Trivalis avec l'accord des collectivités adhérentes sur le dernier trimestre 2014 et l'année 2015 pour l'ensemble des déchèteries du département. Ces analyses relevaient d'une obligation réglementaire régulièrement inappliquée localement.

Ce programme validé par la DREAL permet de centraliser les données et de réduire les coûts de diagnostic via la massification départementale du contrat d'analyses des eaux au niveau de Trivalis, via le LEAV.

Le bilan de la première campagne est repris dans le graphique ci-après.

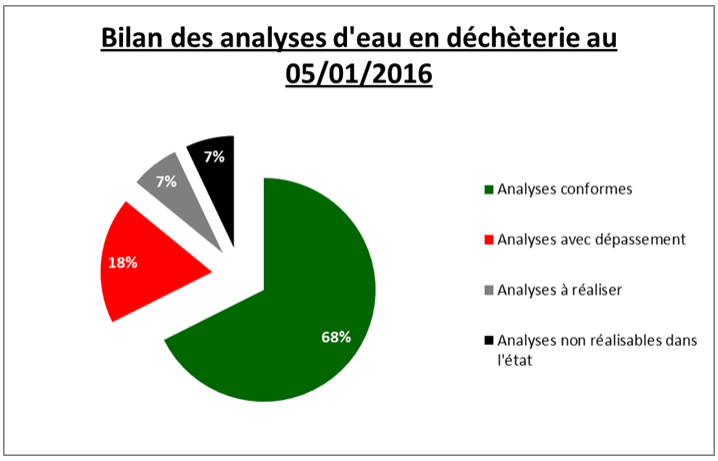

Ces analyses ont été adressées à la DREAL Vendée conformément aux accords pris avec l'inspection des installations classées ainsi qu'aux collectivités adhérentes (en réalisant la comparaison avec chaque arrêté).

A l'issue de ce diagnostic, des non conformités ont été relevées au niveau de plusieurs débourbeurs déshuileurs qu'il s'agira de nettoyer.

Il a donc été proposé au bureau de janvier 2016, d'intégrer la prestation de nettoyage des débourbeurs-déshuileurs des 71 déchèteries de Vendée, dans le marché de traitement des déchets dangereux issus des déchèteries, contracté par Trivalis avec ORTEC.

Dans le cadre de l'arrêté 2710-2 DND du 27 mars 2012, les collectivités adhérentes à Trivalis ont l'obligation de présenter un justificatif de curage et nettoyage du décanteur séparateur depuis moins d'un an.

Cette organisation va permettre de s'assurer du respect de la réglementation et permettra aussi une plus grande souplesse d'intervention, une meilleure planification ainsi que des économies financières globales liées à la départementalisation de la prestation.

A titre d'exemple, la planification pour 2016 du curage et du nettoyage des débourbeurs-déshuileurs est estimée à un montant global compris entre 20 000 et 25 000 € HT. Si ces interventions étaient planifiées directement par les adhérents, le coût global s'élèverait à plus de 50 000 € HT.

c) Plan de formation des agents de déchèteries pour 2016

Depuis plusieurs années, Trivalis a mis en place des formations et des visites à destination des agents de déchèteries. Voici ci-dessous les principales actions organisées ces dernières années :

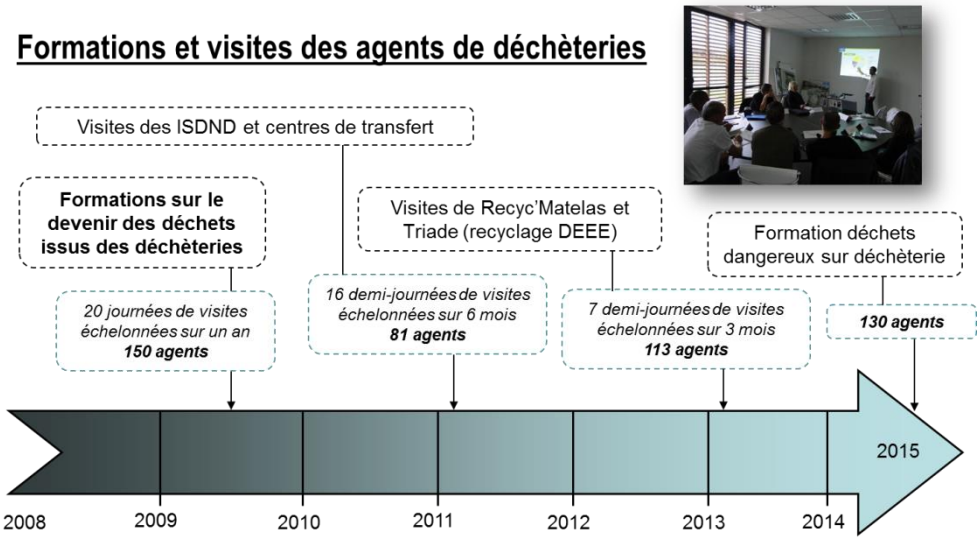

Dans la continuité de ces formations et de ces visites, voici les formations proposées en 2016 pour les agents de déchèteries :

Formations proposées au premier semestre :
- Avril : Gestion des conflits (avec le CNFPT)
- Mai : Visite du site Triade (Angers - filière DEEE)
- Mai : Formation au métier d'agent de déchèterie (formation réalisée par le personnel Trivalis)
- Juin : Visite du site du Relais (Couëron - filière textile)

Formations proposées au deuxième semestre :
- Septembre : Visite du site du Relais (Couëron - filière textile)
- Octobre : Formation au métier d'agent de déchèterie (formation réalisée par le personnel Trivalis)

Octobre / novembre / décembre en fonction des demandes :
- Gestion des conflits
- Gestes et postures / incendie
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail avec le concours d'un agent mis à disposition gracieusement par le SyCODEM pendant 2 jours

Les sessions de formation organisées par Trivalis ont rencontré jusqu'à présent un grand succès auprès des agents de déchèteries. Elles ont permis de renforcer la cohésion entre agents et entre collectivités, pour tendre vers des objectifs communs.
Ces sessions sont centralisées au niveau départemental, bien ciblées sur les besoins réels des agents et sont organisées via le CNFPT à La Roche-sur-Yon, ce qui facilite la logistique pour le personnel des collectivités adhérentes.

d) Bilan de l'expérimentation réalisé avec EcoDDS

Monsieur HERAULT informe que Trivalis a signé un avenant (qui prend effet à compter du 2 février 2015) à la convention initiale signée le 25 février 2014 avec l'Eco-Organisme EcoDDS pour permettre une prise en charge partielle des DDS issus des professionnels et déposés dans les déchèteries. Cette expérimentation a permis la prise en charge par la REP d'une partie des DDS pour un montant d'environ 100 000 € par an au bénéfice de Trivalis.

Néanmoins, cette filière connait de grosses difficultés techniques et financières et ses administrateurs ont décidé de renforcer sur le plan national le contrôle et les sanctions contre les collectivités qui présentent des taux de non conformités trop importants. Des interruptions de collecte de DDS ont d'ailleurs parfois été décrétées dans certaines collectivités hors Vendée.

En Vendée, eu égard à la dimension départementale du traitement des déchets, EcoDDS a proposé d'engager une expérimentation de réduction du nombre de flux à trier en raison du caractère trop complexe pour les gardiens de déchèteries.
EcoDDS a ainsi proposé une prise en charge financière sans tri sur 5 des 9 flux (les plus petits en tonnage) au prorata de caractérisations détaillant le pourcentage relevant de Trivalis (particuliers) et celui relevant de la REP (entreprises) afin d'apporter une solution aux difficultés rencontrées et permettre une meilleure perspective financière.

Les DDS concernés sont :

Avant

Flux	EcoDDS	Hors Eco-DDS
Pâteux Organique	X	X
Aérosols	X	X
Phytosanitaires	X	X
Filtres	X	X
Acides	X	X
Bases	X	X
Comburants	X	X
Emballages Souillés	X	X
Liquides	X	X

Après

Flux	EcoDDS	Hors Eco-DDS
Pâteux Organique	X	X
Aérosols	X	X
Phytosanitaires	X	X
Filtres	X	X
Acides		X
Bases		X
Comburants		X
Emballages Souillés		X
Liquides		X

Objectif de l'expérimentation :
- Recentrer la vigilance sur les flux opérationnels pour améliorer la qualité du gisement
- Expérimenter un modèle projetable au niveau national

Bilan de l'expérimentation

Bilan technique
- Amélioration de la qualité du tri des flux entre particuliers (Trivalis) et professionnels (Eco-DDS)
- Gestion de la filière hautement facilitée pour les gardiens de déchetteries

Bilan financier
- L'expérimentation n'a pas d'incidence financière

Sur le coût total de collecte et traitement des déchets dangereux, soit environ 830 000 € HT, il reste à la charge de Trivalis 430 000 € HT, ce qui est conforme aux prévisions.

Conclusions de l'expérimentation
Trivalis a transmis un courrier à EcoDDS faisant part des conclusions positives de l'expérimentation et le souhait de maintenir le schéma d'une REP mixte (financier et opérationnel).

EcoDDS a répondu par courrier le 2 mars 2016 qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre cette étude. Un délai de 3 mois a été fixé pour un retour du tri des 9 flux en opérationnels.

Eu égard à l'enjeu financier lié à la perte des recettes EcoDDS sur les 5 flux qui seraient maintenus non triés sur décision expresse de Trivalis (100 000 € par an, ramené à 30 000 € par an si les emballages souillés restent en financier, comme l'évoque EcoDDS, il est proposé d'indiquer à EcoDDS que Trivalis ne souhaite pas le retour à la situation initiale consistant à trier l'ensemble des 9 flux.

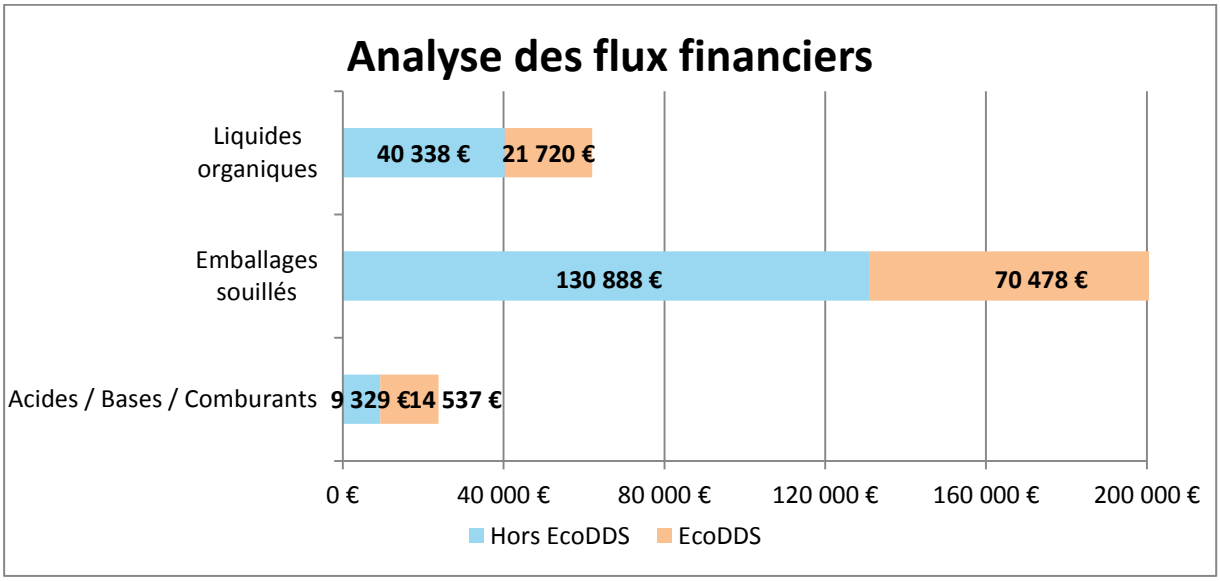

Monsieur ROBINEAU reprend la parole et propose de poursuivre l'expérimentation malgré le désengagement d'ECODDS.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2-1-3 Point tonnages

Les tonnages des déchets traités de 2015 sont présentés au comité syndical, ainsi que l'évolution de ces quantités par rapport aux tonnages 2014.

Comparaison des tonnages de janvier_décembre 2015/2014

Flux des déchets	Janvier_décembre 2014	Janvier_décembre 2015	% de variation Janvier_décembre 2015/2014
Tri entrant	69 331	70 575	1,79
Ordures Ménagères	131 664	129 733	-1,47
Tout-venant de déchèterie	36 323	34 834	-4,10
Autres déchets de déchèterie	215 449	226 409	5,09
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	**452 767**	**461 551**	1,94

	Janvier_décembre 2014	Janvier_décembre 2015	% de variation Janvier_décembre 2015/2014
Emballages	**12 714**	**12 904**	**1,50**
Multimatériaux	**9 612**	**9 573**	**-0,41**
JRM	**14 876**	**14 880**	**0,02**
Verre	**32 129**	**33 219**	**3,39**

	Janvier_décembre 2014	Janvier_décembre 2015	% de variation Janvier_décembre 2015/2014
Déchets verts	**92 625**	**97 639**	**5,41**
Cartons de déchèterie	**8 891**	**8 795**	**-1,08**
Bois	**16 824**	**17 317**	**2,93**
Ferrailles (recettes)	**8 054**	**8 627**	**7,11**
Gravats	**66 506**	**69 942**	**5,17**
DEEE (recettes)	**5 890**	**6 438**	**9,31**
Plastiques souple/rigides	**3 090**	**3 407**	**10,27**
DMS	**1 763**	**1 779**	**0,93**

Monsieur HERAULT poursuit avec la présentation du volet tri.

2-2 PARTIE TRI

2-2-1 Etat d'avancement des projets en cours et point d'exploitation du pôle Tri

a) Mise à disposition des ambassadeurs du tri

Lors des réunions du 5 octobre 2015 et du 11 janvier 2016, les membres du bureau ont délibéré sur la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition des ambassadeurs et a apporté les modifications suivantes à cette dernière :

- Ajouter un article permettant à Trivalis de pouvoir appliquer des frais en cas d'annulation de mission de la part d'un adhérent, montant forfaitaire équivalent à 10% du montant prévisionnel HT ;
- Annexer le règlement de mise à disposition à cette convention (intégrant les engagements des deux parties, et les modalités d'accord).

Un bilan synthétique des actions « ambassadeurs » 2015 menées par Trivalis et par les collectivités adhérentes est présenté aux membres du comité syndical.

Ce point n'appelle aucune remarque de la part des membres du comité syndical.

b) Extension des consignes de tri en 2017 – groupe de travail

Depuis la présentation des deux groupes de travail lors de la séance de bureau du mois de décembre 2015 et des objectifs à atteindre, le groupe de travail technique a avancé dans sa démarche :

- *Choix du support d'indicateurs* qui sera communiqué aux techniciens : fichier Excel, qui permettra à chaque collectivité de pouvoir connaître les incidences de l'extension sur la pré-collecte et la collecte à partir de ses propres données individuelles :
  - 1 onglet avec les données à renseigner par collectivité : nombre de contenants et volume, fréquence de collecte, coûts…
  - 1 onglet de calcul avec les données de références
  - 1 onglet avec les évolutions de volumes, fréquences, coûts sous forme de fourchettes mini-maxi en raison des incertitudes restantes
  - 1 onglet avec des conseils, prescriptions (exemple : phase d'observation avant changer tous les contenants)

- *Recueil d'informations sur l'incidence RI – extension des consignes* : témoignages d'autres collectivités (Syndicat mixte Thann Cernay, Communauté de communes du Castelrenaudais, Lamballe Communauté), afin d'établir une fiche technique de préconisations.

- *Etablissement du planning de travail* : transmissions des données aux techniciens des collectivités adhérentes en mai 2016.

Monsieur ROBINEAU donne la parole à Monsieur GUYAU, représentant de Trivalis pour le projet Impact PapeRec.

c) Projet Impact PapeRec avec la Commission Européenne

Trivalis participe au groupe de travail relatif à la promotion de la collecte séparée du flux papiers/cartons en vue d'améliorer le recyclage. Le nom du projet est Impact PapeRec.

Le groupe de travail rassemble 19 partenaires publics et privés, 8 pays sont représentés.
Objectif principal : L'édition d'un manuel des bonnes pratiques en Europe, incluant des conseils / recommandations pour transposer les bonnes pratiques au sein des différentes municipalités / pays.
Durée du projet : 24 mois à compter du 1er février 2016.

Les membres du groupe sont pour Trivalis, Luc Guyau, Vice-président et Guénnaëlle Le Henry, responsable du Pôle Tri.

La réunion de lancement du projet et la première assemblée générale ont eu lieu les 2 et 3 février dernier à Valencia (Espagne) :

- présentation de l'organisation et du fonctionnement du groupe de travail (délais, planning et échéances, rapports, éléments financiers, audit / contrôle, obligation des partenaires, mécanisme de décision, présentation des partenaires...) ;
- Méthodologie de travail (organisation des sous-groupes de travail, objectifs, planning, supports, identification des indicateurs, validation des termes à utiliser).

Aspect technique : travail soumis à la confidentialité (pas de divulgation sans autorisation préalable).
Aspect financier : prise en charge des frais par la Commission Européenne.
Aspect communication : toute publication doit avoir l'aval de la CEPI au préalable ;
Prochains rendez-vous :

- Assemblée Générale (4 réunions – 2/an) : septembre 2016 (municipalité de l'Est) ; avril 2017 (Trivalis ?) ; novembre 2017.

La Commission européenne propose qu'une de ses délégations (sans doute composée d'une dizaine de personnes, puisse visiter Trivalis vraisemblablement fin mai début juin. Une proposition de date sera adressée prochainement au syndicat par la commission.

Monsieur GUYAU rappelle que Trivalis est la seule collectivité française dans ce projet.

Monsieur HERAULT poursuit avec le point Eco-Folio.

d) Eco-Folio - Dossiers d'accompagnement aux changements

Dans le cadre d'un appel à projets, Eco-Folio propose aux collectivités un dispositif d'accompagnement au changement pour financer des projets permettant d'augmenter les performances de collecte des papiers et de rationaliser économiquement leur gestion. Les projets retenus pourront être financés :

- à hauteur de 75 % du montant éligible du projet présenté ;
- dans la limite de 800 000 € net de taxes par projet,
- montant plancher de 53 333 €.

Pour 2016, quatre collectivités vont pouvoir déposer un dossier en leur nom :

- le SMEOM (poursuite du déploiement de son dispositif sur son territoire, du fait de *l'abandon de la collecte du flux multi matériaux) ;*
- Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier (poursuite du déploiement de son dispositif sur son territoire, du fait de l'abandon de la collecte du flux multi matériaux) ;
- Communauté de Communes du Pays de Challans (densification du réseau de point d'apport volontaire papiers) ;
- Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (densification du réseau de point d'apport volontaire enterrés papiers).

TRIVALIS a identifié, de son côté, trois projets de centres de transfert comportant une case papier dont le montant pourra être subventionné à 75% :

- Centre de transfert de Saint-Prouant (programmé en 2017)
- Centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin (projet 2018 / 2019)
- Centre de transfert du secteur Nord-Est Vendée (projet 2017).

Monsieur HERAULT précise que le Sycodem et La Roche Aggloméraiton ont pu bénéficier de ces aides en 2015.

e) VENDEE TRI

L'entreprise Morisset réalise actuellement les voiles des alvéoles de stockage dans le centre de tri, ainsi que l'étage des locaux sociaux (R+1). Le mur coupe-feu séparant en deux zones le centre de tri est finalisé.
La société Sofultrap finalise les terrassements au niveau du centre de transfert des ordures ménagères.
La société Fournier a démarré la pose de la charpente bois depuis le 29 février.
La société SMAC a débuté la pose de la couverture au niveau du bâtiment de tri depuis le 14 mars dernier.

Monsieur HERAULT souligne que le chantier n'a, pour l'instant, pas pris de retard. Le montage du process devrait débuter en avril prochain.

Monsieur ROBINEAU laisse la parole à Monsieur RICHARD pour la présentation de la partie comptabilité-finances.

3 – Comptabilité Finances

3-1 Compte de gestion 2015

Monsieur RICHARD donne la parole à Monsieur LARRIEU pour la présentation du compte de gestion 2015.

Monsieur LARRIEU donne lecture du compte de gestion et du bilan synthétique qui a été fiabilisé en 2015 par la mise à jour et en conformité de l'actif du comptable avec l'inventaire de l'ordonnateur.
Il ajoute qu'à la fin de l'année 2016 il est prévu la signature d'une convention pour renforcer le travail sur la qualité des comptes conformément aux dispositions de la loi NOTRe et envisager à terme la certification des comptes.

Monsieur ROBINEAU remercie Monsieur LARRIEU et son équipe pour la qualité des échanges avec le syndicat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, concernant le Budget du Syndicat visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**786,26**	Dotations	0,00
Terrains	6 715,86	Fonds globalisés	21 706,93
Constructions	66 073,28	Réserves	24 844,91
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	185,11	Différences sur réalisations d'immobilisations	-5 728,06
Immobilisations corporelles en cours	5 632,67	Report à nouveau	750,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	4 570,41
Autres immobilisations corporelles	34 039,62	Subventions transférables	833,50
Total immobilisations corporelles (nettes)	**112 646,54**	Subventions non transférables	2 115,99
Immobilisations financières	**0,00**	Droits de l'affectant, du concédant, del'affermantet du remettant	11 719,06
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**113 432,81**	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	**TOTAL FONDS PROPRES**	**60 812,74**
Créances	9 375,16	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**1 200,00**
Valeurs mobilières de placement	0,00	**Dettes financières à long terme**	**69 916,91**
		Fournisseurs (2)	3 982,26
Disponibilités	9 670,80	Autres dettes à court terme	1 949,36
Autres actifs circulant	0,00	**Total dettes à court terme**	**5 931,61**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**19 045,96**	**TOTAL DETTES**	**75 848,52**
Comptes de régularisations	**5 450,00**	**Comptes de régularisations**	**67,51**
TOTAL ACTIF	**137 928,77**	**TOTAL PASSIF**	**137 928,77**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	42 130,95	45 938,25
Produits des services	6 714,54	6 235,76
Autres produits	868,18	300,05
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	49 713,67	52 474,06
Traitements, salaires, charges sociales	2 207,85	1 802,33
Achats et charges externes	27 708,21	31 333,35
Participations et interventions	320,78	1 270,51
Dotations aux amortissements et provisions	9 829,07	8 624,74
Autres charges	4 114,92	3 521,45
Charges courantes non financières	44 180,83	46 552,39
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	5 532,84	5 921,67
Produits courants financiers	12 106,50	477,50
Charges courantes financières	13 602,21	3 682,30
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1 495,71	-3 204,80
RESULTAT COURANT	4 037,12	2 716,87
Produits exceptionnels	603,94	805,40
Charges exceptionnelles	70,66	347,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	533,28	457,86
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 570,41	3 174,74

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 310 075,73	63 156 367,00	96 466 442,73
Titres de recettes émis (b)	30 595 108,77	67 573 053,89	98 168 162,66
Réductions de titres (c)	0,00	4 152 675,76	4 152 675,76
Recettes nettes (d = b −c)	30 595 108,77	63 420 378,13	94 015 486,90
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 310 075,73	63 156 367,00	96 466 442,73
Mandats émis (f)	25 328 451,73	63 379 673,55	88 708 125,28
Annulations de mandats (g)	229 015,95	4 529 702,99	4 758 718,94
Dépenses nettes (h = f −g)	25 099 435,78	58 849 970,56	83 949 406,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d −h) Excédent	5 495 672,99	4 570 407,57	10 066 080,56

Monsieur RICHARD poursuit avec la présentation du compte administratif.

3-2 Compte administratif 2015

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes, puis l'article L2121-31 relatif au vote administratif, enfin les articles L2323-3, L2343-5, L2342-11 concernant le vote du compte administratif et les pièces à produire,

Après avoir donné lecture du Compte Administratif de l'année 2015, Monsieur ROBINEAU, Président, quitte la séance, laissant la Présidence à Monsieur GUYAU.

Exécution budgétaire 2015

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	Total Budget	Ordonnancé
011 - Charges à caractère général	32 544 687.00 €	31 134 149.60 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 330 000.00 €	2 274 069.03 €
014 - Atténuations de produits	976 147.00 €	976 147.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	258 406.13 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	1 729 986.00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 101 036.00 €	14 096 671.58 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 834 000.00 €	2 834 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 367 285.00 €	963 666.11 €
66 - Charges financières	5 385 370.87 €	5 318 208.92 €

67 - Charges exceptionnelles	300 000.00 €	53 058.32 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 311 849.00 €	1 200 000.00 €
	63 138 767.00 €	58 849 970.56 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	Total Budget	Ordonnancé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	750 000.00 €	- €
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €	20 123.23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 781 153.00 €	5 780 707.30 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 834 000.00 €	2 834 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 254 627.00 €	6 714 535.44 €
74 - Dotations, subventions et participations	42 557 491.00 €	43 107 095.45 €
75 - Autres produits de gestion courante	819 000.00 €	868 184.78 €
77 - Produits exceptionnels	300 000.00 €	273 235.93 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 822 496.00 €	3 822 496.00 €
	63 138 767.00 €	63 420 378.13 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	Total budget	Ordonnancé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 781 153.00 €	5 780 707.30 €
041 - Opérations patrimoniales	555 000.00 €	10 457.07 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 490.00 €	3 489.07 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 417 996.33 €	12 417 945.38 €
20 - Immobilisations incorporelles	354 902.53 €	178 123.08 €
204 - Subventions d'équipement versées	48 253.80 €	38 690.74 €
21 - Immobilisations corporelles	1 550 901.43 €	1 782 788.09 €
23 - Immobilisations en cours	12 169 812.64 €	4 861 653.26 €
458102 - Centre de transfert d'Angles	6 966.00 €	6 966.00 €
458103 - Extension du bâtiment de transfert de l'Ile d'Yeu	85 000.00 €	- €
458104 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu	336 600.00 €	18 615.79 €
	33 310 075.73 €	25 099 435.78 €

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	Total budget	Ordonnancé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 550.41 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 729 986.00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 101 036.00 €	14 096 671.58 €
041 - Opérations patrimoniales	555 000.00 €	10 457.07 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 079 736.67 €	4 060 245.97 €
13 - Subventions d'investissement	330 000.00 €	325 700.29 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 051 200.65 €	12 051 200.01 €
23 - Immobilisations en cours	- €	25 252.06 €
458202 - Centre de transfert d'Angles	6 966.00 €	6 966.00 €
458203 - Extension du bâtiment de transfert de l'Ile d'Yeu	85 000.00 €	- €
458204 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu	336 600.00 €	18 615.79 €
	33 310 075.73 €	30 595 108.77 €

Résultats de l'exercice 2015

Section de fonctionnement :

⇨ Excédent antérieur reporté : + 750 000,00 €

⇨ Résultat de l'exercice 2015 : + 4 570 407,57 €

Résultat disponible à affecter : + 5 320 407,57 €

Section d'investissement :

⇨ Excédent antérieur reporté : + 34 550,41 €

⇨ Résultat de l'exercice 2015 : + 5 495 672,99 €

Résultat de clôture : + 5 530 223,40 €

Résultat disponible à affecter : + 10 850 630,97 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Luc GUYAU, et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 ainsi que les résultats de l'exercice:

Monsieur RICHARD ajoute que la certification des comptes doit constituer un objectif.

3-3 Résultats 2015 et affectation

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 ainsi que L2311-11 à L2311-13 relatifs à la reprise des résultats de l'exercice clos,

Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016,

A cet effet, il rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015 et propose d'arrêter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement :

⇨ Excédent antérieur reporté :	+ 750 000,00 €
⇨ Résultat de l'exercice 2015 :	+ 4 570 407,57 €
Résultat disponible à affecter :	+ 5 320 407,57 €

Section d'investissement :

⇨ Excédent antérieur reporté :	+ 34 550,41 €
⇨ Résultat de l'exercice 2015 :	+ 5 495 672,99 €
Résultat de clôture :	+ 5 530 223,40 €
Résultat disponible à affecter :	+ 10 850 630,97 €

Il est précisé que le solde des restes à réaliser de l'exercice 2015 s'élève à -565 870,14 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 au budget 2016, comme suit :

⇨ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) :	**+ 1 145 000,00 €**
⇨ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) :	**+ 4 175 407,57 €**
⇨ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) :	**+ 5 530 223,40 €**

3-4 Régularisation des contributions 2015

Vu les statuts de Trivalis et notamment l'article 14 relatif à la répartition des charges du syndicat,

Vu la délibération n°167-COS230914 du 23 septembre 2014 relative aux matériaux exclus de l'assiette de répartition des contributions syndicales pour l'exercice 2014,

Vu la délibération n°188-COS250912 du 25 septembre 2012 relative à l'affectation des soutiens et des reventes liés aux éco organismes en déduction des contributions,

Vu la délibération n°051-COS240315 du 24 mars 2015 relative au montant des contributions syndicales par adhérent en 2015,

Considérant l'exécution budgétaire 2015,

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder aux régularisations des contributions pour l'exercice écoulé.

Monsieur le Président rappelle que ces régularisations ont fait l'objet d'échanges préalables avec chaque adhérent. Le projet initial a ainsi été adressé en février puis les données finales telles que présentées ont été transmises aux adhérents le 8 mars 2015.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau récapitulatif du réalisé 2015.

Il indique que le solde de chaque adhérent est calculé par la différence entre les charges enregistrées au cours de l'exercice et les contributions votées et appelées par Trivalis au cours de la même période.

Le montant des régularisations des contributions pour 2015 se répartit par collectivité comme suit (le signe « - » signifie en faveur de la collectivité adhérente) ;

	Total Réalisé 2015	**Montant voté 2015**	**Régularisation TTC 2015**
CC Océan Marais de Monts	1 983 377 €	2 036 672 €	- 53 295 €
CC Pays du Gois	605 299 €	604 825 €	474 €
CC Noirmoutier	1 232 652 €	1 360 214 €	- 127 563 €
CC Pays St Gilles	3 774 521 €	3 891 810 €	- 117 289 €
CC Palluau	471 751 €	440 284 €	31 467 €
CC Pays de Challans	1 581 028 €	1 596 766 €	- 15 738 €
LA Roche Agglomération	4 061 834 €	4 096 524 €	- 34 690 €
CC Pays Moutierrois	432 824 €	436 384 €	- 3 560 €
CC Vie et Boulogne	1 197 668 €	1 197 375 €	293 €
CC Pays des Achards	692 458 €	748 184 €	- 55 726 €
CC Talmondais	1 400 808 €	1 492 659 €	- 91 851 €
CC Olonnes	3 405 860 €	3 390 968 €	14 892 €
CC Auzance et Vertonne	194 746 €	195 282 €	- 536 €
Ile d'Yeu	657 308 €	702 703 €	- 45 394 €
SMEOM	2 547 034 €	2 588 643 €	- 23 091 €
CdC Pays de Ste Hermine	507 006 €	506 567 €	438 €
SYCODEM	2 111 748 €	2 156 841 €	- 63 610 €
SCOM	1 781 527 €	1 962 776 €	- 181 249 €
CC Pays des Herbiers	940 919 €	1 130 906 €	- 189 986 €
CC Mortagne	564 450 €	623 648 €	- 59 198 €
CC Canton St Fulgent	510 891 €	520 579 €	- 9 688 €
SM Montaigu Rocheservière	1 255 867 €	1 309 971 €	- 54 104 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

Valider les régularisations des contributions 2015 telles que présentées par le Président.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, valide les régularisations des contributions 2014 telles que présentées par le Président.

3-5 Budget Primitif 2016 (+ AP/CP)

Le budget primitif est présenté au comité syndical avant d'être soumis à son approbation.

Il est rappelé que les orientations budgétaires ont été présentées en décembre dernier au comité syndical. Sur cette base, les contributions 2016 ont été votées et notifiées à l'ensemble des collectivités adhérentes en janvier dernier.

Le budget primitif est proposé à hauteur de 52,98 M € pour la section de fonctionnement, et 38,90 M € en investissement.

3-5-1 Section de fonctionnement :

Peu de modifications sont intervenues depuis le débat d'orientations budgétaires. Néanmoins le projet de budget qui est présenté au comité syndical a intégré les taux définitifs de TGAP pour 2016 et 51
8a corrigé le niveau des prix de vente attendus pour l'exercice s'agissant notamment des ferrailles.

Egalement, les régularisations des contributions 2015 ainsi que l'affectation des résultats ont été intégrées aux données budgétaires (notamment en dépense au chapitre 014).

L'année 2016 constitue une année de transition avant la mise en œuvre du centre de tri départemental pour 2017. Dans ce cadre, les crédits liés à la mise en service industrielle du centre de tri sont intégrés en 2016.

Enfin, en prévision de la généralisation des extensions des consignes de tri et de la mise en œuvre du « nouveau tri », une enveloppe de crédits complémentaires a été allouée au programme de communication pour assurer une information complète et efficace de la population de cette évolution significative du tri en Vendée au 1er janvier 2017.

a) Dépenses de fonctionnement par chapitre

Une baisse des tonnages d'ordures ménagères liée notamment à la mise en place de redevances incitatives est envisagée. Cette baisse permet de contenir le coût du flux d'ordures ménagères, tout-venant, refus de tri. On notera que les taux de TGAP pour 2016 sont identiques à ceux de 2015 corrigés de l'inflation (+ 0,4%)

L'exploitation représente 60 % de la section de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles.

On notera la réduction des charges financières en 2016. Celle-ci est liée directement à la sécurisation du contrat à risque €/CHF pour lequel 2015 avait comptabilisé une échéance annuelle dégradée au taux de 14 %. Le service de la dette pèse pour 5,2 % et les charges sur ouvrages dont l'autofinancement 23,5 %.

Enfin, le chapitre 012 relatif aux charges de personnel représente 5 % des dépenses de fonctionnement. Il comporte en complément de la masse salariale des agents permanents les crédits nécessaires dans le cadre des contrats d'ambassadeurs recrutés ponctuellement pour répondre aux besoins des collectivités adhérentes.

En matière de charges d'exploitation, la prévision intègre la mise en service industrielle du centre de tri départemental (478 000 €) ainsi qu'un coefficient de révision de prix de + 1,2 %. Ces éléments, associés aux crédits de sécurité en matière d'exploitation expliquent principalement la variation entre le réalisé 2015 et le BP 2016.
Les ordures ménagères et le tout-venant (15,60 M€) constituent le bloc principal (51,5 % des charges d'exploitation).

Le tri des déchets vient ensuite (7,88 M€ soit 26 %). La variation 2016 (+ 3,05 %) est liée aux frais de mise en service industrielle du centre de tri départemental des Ajoncs (478 000 €).
L'année 2016 constitue ainsi une année de transition avant la mise en œuvre du centre de tri départemental pour 2017 et la généralisation du « nouveau tri ».

Pour terminer sur l'exploitation, les déchèteries à hauteur de 6,80 M€ sont évaluées en croissance de 3,56 % du fait des prévisions de tonnage. Les coûts unitaires demeureraient stables.

25 % des coûts d'exploitation sont fixes (GER/Part fixe/locations) soit 7 541 622 € HT. Par ailleurs, la TGAP représente 9 % des coûts d'exploitation.

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016
011 - Charges à caractère général	32 544 687 €	31 134 150 €	32 407 632 €
Exploitation	*30 437 844 €*	*29 595 574 €*	*30 461 534 €*
Trivalis	*969 760 €*	*696 806 €*	*970 801 €*
Prestations ouvrages hors exploit.	*1 137 083 €*	*841 770 €*	*975 297 €*
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 330 000 €	2 274 069 €	2 575 500 €
Ambassadeurs	*424 700 €*	*433 915 €*	*564 000 €*
Personnel administratif et technique	*1 793 600 €*	*1 766 300 €*	*1 881 200 €*
Remplacements CDG	*56 700 €*	*22 245 €*	*75 300 €*
Assurance statutaire	*55 000 €*	*51 610 €*	*55 000 €*
014 - Atténuations de produits	976 147 €	976 147 €	1 024 154 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 367 285 €	963 666 €	1 221 618 €
Trivalis	*277 900 €*	*243 234 €*	*281 120 €*
Versements EPCI	*552 385 €*	*235 600 €*	*461 995 €*
Prestations ouvrages hors exploit.	*537 000 €*	*484 832 €*	*478 503 €*
66 - Charges financières	5 385 371 €	5 318 209 €	2 663 240 €
67 - Charges exceptionnelles	300 000 €	53 058 €	2 175 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 311 849 €	1 200 000 €	400 000 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	258 406 €	- €	230 780 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 729 986 €	- €	2 314 547 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 651 036 €	8 646 672 €	7 966 779 €
	54 854 767 €	50 565 971 €	52 979 250 €

	2015		2015		2016	
	Prévision	€/T	**Réalisation**	€/T	**Prévision**	€/T
OM	11 824 074 €	89.85 €	11 629 831 €	89.64 €	11 673 264 €	90.09 €
TOUT VENANT	3 719 512 €	103.17 €	3 395 892 €	97.52 €	3 405 426 €	97.57 €
Refus de tri	475 182 €	109.06 €	482 455 €	115.81 €	524 372 €	124.93 €
OM/TV/ Refus tri	16 018 767.48 €	93.13 €	15 508 177.54 €	91.92 €	15 603 061.86 €	92.50 €
Déchets verts	1 994 729 €	20.32 €	2 087 581 €	21.17 €	2 158 745 €	22.38 €
Bois	1 382 550 €	87.27 €	1 424 845 €	82.28 €	1 406 221 €	83.09 €
Ferraille	55 015 €	6.86 €	74 055 €	9.17 €	73 731 €	9.34 €
Pneus usagés	27 979 €	368.14 €	5 371 €	325.51 €	12 925 €	703.79 €
Gravats	1 492 332 €	21.68 €	1 368 209 €	21.04 €	1 606 899 €	24.90 €
Amiantes - Fibrociments	198 321 €	396.64 €	100 762 €	389.04 €	164 077 €	515.09 €
DMS	678 845 €	379.24 €	532 565 €	377.17 €	581 331 €	441.17 €
Souches	92 019 €	53.69 €	48 331 €	86.61 €	87 830 €	146.34 €
Matelas	19 184 €	239.80 €	4 146 €	414.56 €	30 606 €	1 125.68 €
Plastiques	662 855 €	218.12 €	770 375 €	226.12 €	716 261 €	217.17 €
Plaques de platre	77 251 €	162.29 €	60 762 €	147.48 €	80 307 €	191.96 €
Polystyrenes	23 561 €	906.18 €	23 339 €	915.27 €	24 447 €	896.33 €
Cartons	984 658 €	105.91 €	938 935 €	107.48 €	943 020 €	107.31 €
DECHETERIES	7 689 298.69 €	34.72 €	7 443 837.73 €	33.85 €	7 886 400.35 €	36.51 €
Emballages	4 239 880 €	314.76 €	4 110 155 €	318.49 €	4 729 708 €	326.91 €
JRM	191 791 €	12.59 €	239 639 €	16.10 €	208 058 €	12.85 €
Multi matériaux	1 904 255 €	209.65 €	1 994 084 €	210.06 €	1 710 019 €	239.05 €
Verre	236 279 €	7.17 €	224 189 €	6.75 €	237 704 €	7.19 €
Sacs de collecte	55 288 €	162.61 €	30 089 €	88.50 €	54 076 €	77.09 €
GM	35 427 €	41.68 €	45 402 €	44.82 €	32 507 €	31.81 €
TRI	6 662 919.69 €	92.31 €	6 643 558.89 €	92.55 €	6 972 071.91 €	97.42 €
	30 370 986 €	65.26 €	29 595 574 €	64.27 €	30 461 534 €	66.61 €

Monsieur RICHARD précise que pour ce qui concerne les charges de personnel, le montant varie notamment en fonction de l'évaluation des besoins en matière d'ambassadeurs du tri pour répondre aux demandes des collectivités adhérentes. Pour ce qui concerne le personnel permanent, l'effectif est stable. Il souligne toutefois que le nombre d'ETP va augmenter en 2016 du fait de la fin de certains temps partiels.

b) Recettes de fonctionnement par chapitre

Le budget intègre une réduction des produits de reventes de l'ordre de 300 000 € par rapport au DOB. Parallèlement, la reprise des résultats 2015 est intégrée. Elle vient couvrir la régularisation des contributions. Des incertitudes demeurent sur les prix de reprise des matériaux valorisés, notamment la ferraille, dont le cours s'est effondré depuis juin dernier. De fait, le volume des recettes attendues a été corrigé depuis le DOB.

L'écart entre le réalisé 2015 et le budget 2016 doit être relativisé. En effet, 2015 a constaté la reprise de l'ensemble de provisions financières pour 3 822 496 €. Par ailleurs, les contributions appelées au 1er trimestre 2015 comportaient encore de la TVA (759 090 €). Ces données une fois retraitées le budget 2016 et le réalisé 2015 sont très proches.

La section de fonctionnement hors recettes exceptionnelles sera financée à hauteur de 60 % par les contributions, les deux autres blocs principaux de ressources sont les reventes de matériaux (12 %) et les soutiens des éco organismes (21,5 %).

	BUDGET 2015	REALISE 2015	BP 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté	750 000 €	- €	1 145 000 €
013 - Atténuations de charges	20 000 €	20 123 €	15 000 €
70 - Produits des services, et ventes diverses	6 254 627 €	6 714 535 €	6 506 754 €
Reventes matériaux	*6 010 627 €*	*6 504 278 €*	*6 191 314 €*
Trivalis	*204 000 €*	*167 777 €*	*300 000 €*
Prestations ouvrages hors exploit.	*40 000 €*	*42 480 €*	*15 440 €*
74 - Dotations, subventions et participations	42 557 491 €	43 107 095 €	41 341 331 €
Contributions et régularisations	*30 920 003 €*	*30 919 949 €*	*30 273 905 €*
Trivalis	*196 000 €*	*93 557 €*	*150 388 €*
Soutiens	*11 441 488 €*	*12 093 589 €*	*10 927 038 €*
75 - Autres produits de gestion courante	819 000 €	868 185 €	145 000 €
76 - Produits financiers	- €	- €	420 000 €
77 - Produits exceptionnels	300 000 €	273 236 €	2 190 000 €
78 - Reprises sur provisions	3 822 496 €	3 822 496 €	1 000 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	331 153 €	330 707 €	206 165 €
	54 854 767 €	55 136 378 €	52 979 250 €

En matière de produits d'exploitation, on soulignera l'importance des reventes prévisionnelles issues du tri (4,3 M€) et des déchèteries (1,65 M€).

Pour autant, ainsi qu'il a été précisé en introduction, les prix de ventes sont orientés à la baisse et une incertitude forte pèse sur ces recettes notamment s'agissant des ferrailles pour lesquelles une décote a été prévue (- 300 000 €).

	2015		2015		2016	
	Prévision	€/T prévision	Réalisation	€/T réalisé	Prévision	€/T prévision
Compost	228 582 €	9.94 €	137 423 €	5.86 €	187 880 €	6.71 €
Ferraille TMB	75 739 €	114.93 €	88 321 €	125.28 €	26 344 €	39.98 €
OM/TV/ Refus tri	304 321.00 €	12.86 €	225 744.00 €	9.34 €	214 224.00 €	7.47 €
Ferraille Décheteries	1 072 604.00 €	133.71 €	1 168 888.00 €	144.68 €	801 470.00 €	101.77 €
Carton	644 251.00 €	90.00 €	804 619.00 €	92.10 €	716 460.00 €	90.00 €
DMS	25 225.00 €	57.86 €	32 974.00 €	78.70 €	28 030.00 €	66.11 €
Papiers déchèteries	53 765.00 €	48.52 €	66 114.00 €	69.89 €	60 120.00 €	60.00 €
Plastiques déchèteries	74 951.00 €	24.66 €	86 767.00 €	25.47 €	85 495.98 €	25.92 €
DEA	160 705.00 €	20.00 €	162 139.00 €	16.83 €	184 120.03 €	20.00 €
D3E	247 340.00 €	44.18 €	- €	- €	270 815.37 €	44.24 €
Gravats	16 000.00 €	25.00 €	156 626.00 €	25.00 €	238 150.00 €	25.00 €
DECHETERIES	2 294 841.00 €	67.42 €	2 478 127.00 €	56.42 €	2 384 661.38 €	52.51 €
Papier 1,11 trié	224 214.00 €	90.05 €	496 595.00 €	138.95 €	202 880.00 €	80.00 €
Papier 5,01 non trié	781 541.00 €	53.89 €	794 703.00 €	52.94 €	1 009 750.00 €	70.00 €
Verre	710 880.00 €	21.57 €	801 294.00 €	24.12 €	727 078.00 €	22.00 €
Cartonnette 5,02	352 531.00 €	66.77 €	476 439.00 €	88.79 €	421 650.00 €	75.00 €
Pet Clair	650 250.00 €	281.86 €	522 644.00 €	229.53 €	524 440.00 €	213.80 €
Pet Foncé	78 538.00 €	122.72 €	78 230.00 €	128.46 €	81 466.00 €	119.45 €
PEHD	253 709.00 €	168.91 €	242 637.00 €	165.51 €	233 120.00 €	146.99 €
ELA	5 190.00 €	5.02 €	16 852.00 €	16.84 €	5 530.00 €	5.00 €
Aluminium	31 210.00 €	219.79 €	50 336.00 €	354.08 €	41 525.00 €	275.00 €
Acier	276 775.00 €	128.49 €	269 847.00 €	129.05 €	299 000.00 €	130.00 €
GM	46 627.00 €	45.62 €	50 830.00 €	50.18 €	45 990.00 €	45.00 €
TRI	3 411 465.00 €	53.28 €	3 800 407.00 €	57.78 €	3 592 429.00 €	55.33 €
	6 010 627 €	49.38 €	6 504 278 €	48.59 €	6 191 314 €	44.54 €

La capacité d'autofinancement dégagée :

BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
• CAF prévisionnelle	• CAF réelle	• CAF prévisionnelle	• CAF réelle	• CAF prévisionnelle
•9,76 M €	•10,97 M €	•10,05 M €	•12,89 M €	•10,08 M €

3-5-2 Section d'investissement :

L'équilibre de la section d'investissement :

Chapitre	BP 2016
040 - Opérations d'ordre entre sections	206 164.77 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 402 014.83 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000.00 €
20 - Etudes & annonces	742 771.42 €
21 - Immobilisations achevées	801 907.29 €
23 - Immobilisations en cours	26 940 934.41 €
45 - Opérations pour compte de tiers	596 063.57 €
041 - Opérations patrimoniales	1 200 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**38 899 856.29 €**

Chapitre	BP 2016
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	5 530 223.40 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 314 547.07 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	7 966 779.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 425 407.57 €
13 - Subventions d'investissement	5 000 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 866 835.68 €
45 - Opérations pour compte de tiers	596 063.57 €
041 - Opérations patrimoniales	1 200 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**38 899 856.29 €**

a) Les dépenses d'équipements :

Le programme d'investissement présenté aux orientations budgétaires a été actualisé. Ainsi, les principales opérations programmées sont les suivantes :

- La construction du VENDEE TRI,
- La construction de la plateforme de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu,
- La réalisation du centre de transfert d'Angles,
- La réalisation du centre de transfert de La Roche-sur-Yon aux Ajoncs,
- Le réaménagement du centre de transfert de Givrand pour les emballages,
- Les aménagements de l'alvéole A9 sur l'ISD de Tallud et de la B4 sur Saint-Christophe-du-Ligneron.

Des ajustements relatifs aux décaissements ont notamment été réalisés concernant la construction du Vendée tri dont une partie des paiements sera décalée sur 2017.

OPERATION	RAR	Crédits de paiement	Crédits nouveaux	TOTAL HT
NON AFFECTE	33 842 €	- €	371 000 €	404 842 €
COMPOSTAGE	290 089 €	2 788 826 €	2 031 000 €	5 109 916 €
ENFOUISSEMENT	118 777 €	1 655 468 €	1 535 000 €	3 309 244 €
TRI DES DECHETS	158 641 €	17 047 594 €	108 000 €	17 314 236 €
TRANSFERT DES DECHETS	207 376 €	- €	1 940 000 €	2 147 376 €
CSR	- €	- €	200 000 €	200 000 €
	808 725 €	21 491 888 €	6 185 000 €	28 485 613 €

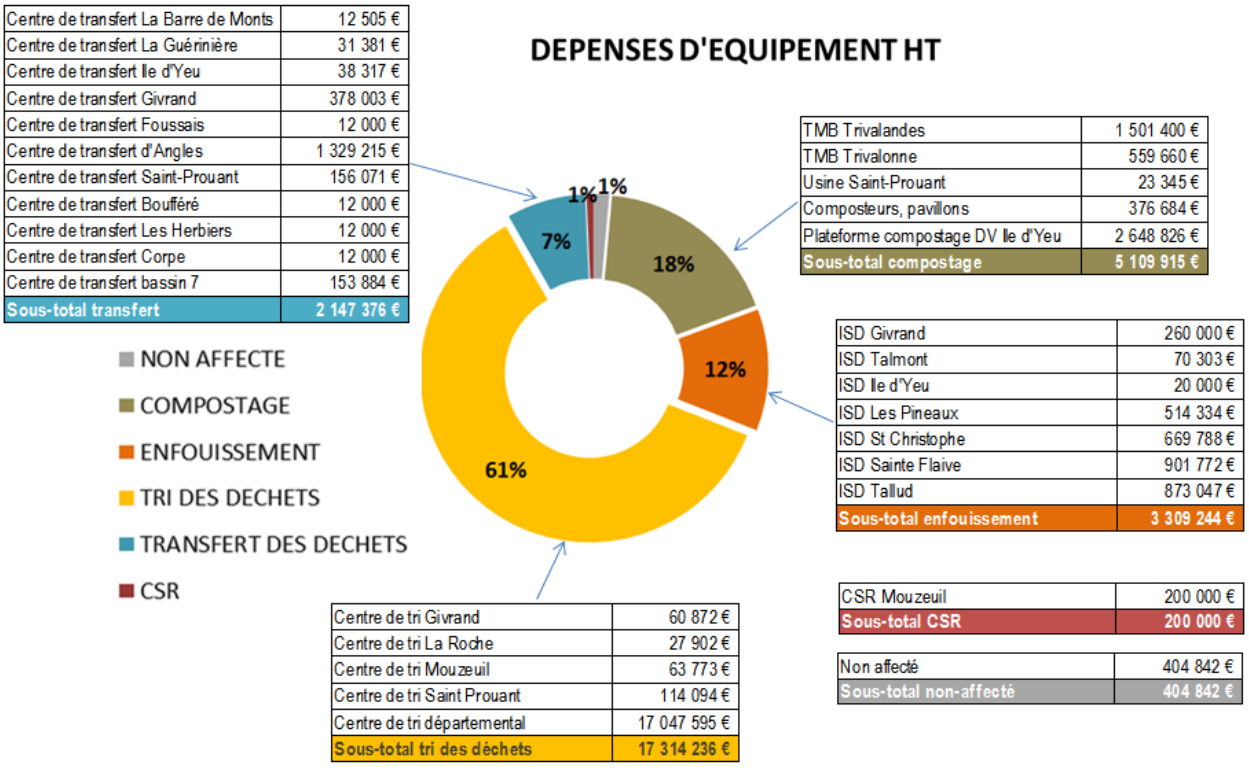

Dépenses d'équipement TMB

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits de paiement	Crédits de report N-1	Crédits nouveaux	Total général
Trivalandes	Travaux divers			50 000 €	50 000 €
	Extension zone stockage compost sous auvent			50 000 €	50 000 €
	Création d'une ouverture pour accès alvéoles			200 000 €	200 000 €
	Acquisition canon dispersion odeurs			20 000 €	20 000 €
	M184-15-TMB Trivalandes-Etude faisabilité CSR.		32 900 €		32 900 €
	M294-15-Remise en état chemins ruraux		8 500 €		8 500 €
	M979 Construction TMB	140 000 €			140 000 €
Total Trivalandes		140 000 €	41 400 €	320 000 €	501 400 €
Trivalonne	Travaux divers			50 000 €	50 000 €
	Modification sortie de presse à balles			30 000 €	30 000 €
	Acquisition canon dispersion odeurs			20 000 €	20 000 €
	Implantation portes souples sortie halle tri			50 000 €	50 000 €
	Séparation entre centre transfert et bâtiment TMB			100 000 €	100 000 €
	Installation d'une table densimétrique			150 000 €	150 000 €
	M081-15 - Mission SPS - PF stockage compost		595 €		595 €
	Acquisitions de terrain agricole		9 275 €		9 275 €
	M077-15LOT01 - Trx couverture PF compost		1 927 €		1 927 €
	M077-15LOT04 - Trx couverture PF compost		945 €		945 €
	M275-15 - Alimentation électrique aire lavage		5 458 €		5 458 €
	M257-15 - Mission SPS - Création aire lavage		425 €		425 €
	M141-15LOT01 - Trx création aires lavage		64 114 €		64 114 €
	M141-15LOT02 - Trx création aires lavage		58 167 €		58 167 €
	M276-14 - MOe création aire lavage		6 991 €		6 991 €
	M425-15 - Canon de pulvérisation d'odeurs		11 764 €		11 764 €
Total Trivalonne			159 660 €	400 000 €	559 660 €
Usine de Saint	M195-15-reprise de l'étanchéité bassin décantation		23 345 €		23 345 €
Total usine de Saint Prouant			23 345 €		23 345 €
		140 000 €	**224 405 €**	**720 000 €**	**1 084 405 €**

S'agissant des TMB, il est précisé que des travaux d'urgence sont envisagés sur Saint-Christophe-du-Ligneron. Ces travaux autofinancés. Pour 2016 et dans l'attente de la prise en charge par les entreprises et les assurances, la couverture de ces opérations sera assurée par une reprise de provision technique.

Ouvrage	Nature des travaux	Total général
Trivalandes	Travaux d'urgence référé expertise - trommel	400 000 €
	Travaux d'urgence référé expertise - biofiltre	300 000 €
	Travaux d'urgence référé expertise - cuves process	150 000 €
	Travaux d'urgence référé expertise - débourbeur déshuileur	100 000 €
	Travaux d'urgence référé expertise - disconnecteur	10 000 €
	Travaux d'urgence référé expertise - protection incendie décolmatage	10 000 €
	Travaux d'urgence référé expertise - longueur câble canon à mousse	30 000 €
		1 000 000 €

Dépenses d'équipement plateformes et compostage individuel

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits de report N-1	Crédits de paiement	Crédits nouveaux	Total général
composteurs	pavillons compostage, lombricomposteurs, composteurs			311 000 €	311 000 €
	Bons de commandes en cours composteurs et pavillons	65 684 €			65 684 €
Total composteurs et pavillons		65 684 €		311 000 €	376 684 €
Plateforme Ile Yeu	Aménagement plate-forme compostage DEV		2 648 826 €		3 145 546 €
Total Plateforme compostage DEV Ile Yeu			2 648 826 €		3 145 546 €
		65 684 €	**2 648 826 €**	**311 000 €**	**3 025 510 €**

Dépenses d'équipement ISD

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits de report N-1	Crédits de paiement	Crédits nouveaux	Total général
ISD de Givrand	Travaux divers			30 000 €	30 000 €
	Renforcement réhabilitation A2 / A3 / Casier Z			200 000 €	200 000 €
	Etude de diagnostic hydraulique du réseau lixiviats			30 000 €	30 000 €
Total ISD de Givrand				260 000 €	260 000 €
ISD de Talmont	Travaux divers			10 000 €	10 000 €
	Curage lagune 1			40 000 €	40 000 €
	Travaux de reprise alvéoles réhabilitées			10 000 €	10 000 €
	M265-15:ISD de Talmont-Travaux de clôtures	8 840 €			8 840 €
	M382-15-ISD TALMONT-Levé topographique	1 463 €			1 463 €
Total ISD de Talmont		10 303 €		60 000 €	70 303 €
ISD Ile d'Yeu	Travaux divers			20 000 €	20 000 €
Total ISD Ile d'Yeu				20 000 €	20 000 €
ISD Les Pineaux	Travaux divers			50 000 €	50 000 €
	MOE aménagement alvéoles yc CT et SPS			165 000 €	165 000 €
	Travaux dont Réhabilitation A3		299 334 €		299 334 €
Total ISD Les			299 334 €	215 000 €	514 334 €
ISD St Christophe	Travaux divers			50 000 €	50 000 €
	Aménagement chemin d'accès visiteurs sécurisés			10 000 €	10 000 €
	Cône de répartition pour montage de réhausse des puits			10 000 €	10 000 €
	Captage à l'avancement			20 000 €	20 000 €
	MOE aménagement alvéoles yc CT et SPS			165 000 €	165 000 €
	Aménagement alvéole B4		237 600 €		237 600 €
	N° Réhabilitation B1/B2		177 188 €		177 188 €
Total ISD St Christophe			414 788 €	255 000 €	669 788 €
ISD Ste Flaive des Loups	Travaux divers			50 000 €	50 000 €
	Aménagement d'une rampe d'accès			150 000 €	150 000 €
	Reprise des réseaux lixiviats, vannes etc			100 000 €	100 000 €

	Remplacement pompes par de l'inox non immergé			20 000 €	20 000 €
	MOE aménagement alvéoles yc CT et SPS			165 000 €	165 000 €
	Réhabilitation A4		150 000 €		150 000 €
	Création accès		120 000 €		120 000 €
	Travaux		146 772 €		146 772 €
Total ISD Ste Flaive des Loups			416 772 €	485 000 €	901 772 €
ISD Tallud	Travaux divers			50 000 €	50 000 €
	Aménagement chemin d'accès visiteurs sécurisés			15 000 €	15 000 €
	Arrachage arbres internes et débroussaillage			10 000 €	10 000 €
	M079-12 - Ultrafiltration pour r rendement station	108 474 €			108 474 €
	MOE aménagement alvéoles yc CT et SPS			165 000 €	165 000 €
	Travaux dont aménagement de l'A9		524 574 €		524 574 €
Total ISD Tallud		108 474 €	524 574 €	240 000 €	873 048 €
		118 777 €	**1 655 468 €**	**1 535 000 €**	**3 309 245 €**

Dépenses d'équipement Tri des déchets

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits de report N-1	Crédits de paiement	Crédits nouveaux	Total général
Centre de tri Givrand	Travaux divers			12 000 €	12 000 €
	Caractérisations : Basculeur de bacs et rampe			15 000 €	15 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'œuvre Détection incendie	1 359 €			1 359 €
	M097-15LOT02- Travaux sécurité incendie	32 513 €			32 513 €
Total Centre de tri Givrand		33 872 €		27 000 €	60 872 €
Centre de tri La Roche	Travaux divers			12 000 €	12 000 €
	Caractérisations : Basculeur de bacs et rampe			15 000 €	15 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre Détection incendie	902 €			902 €
Total Centre de tri La Roche		902 €		27 000 €	27 902 €
Centre de tri Mouzeuil	Travaux divers			12 000 €	12 000 €
	Caractérisations : Basculeur de bacs et rampe			15 000 €	15 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre Détection incendie	1 359 €			1 359 €
	M097-15LOT01- Travaux sécurité incendie	35 414 €			35 414 €
Total Centre de tri Mouzeuil		36 773 €		27 000 €	63 773 €
Centre de tri St Prouant	Travaux divers			12 000 €	12 000 €
	Caractérisations : Basculeur de bacs et rampe			15 000 €	15 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre Détection incendie	2 495 €			2 495 €
	M096-15 - Mission SPS - Détection incendie	819 €			819 €
	M097-15LOT01- Travaux sécurité incendie	35 626 €			35 626 €
	M097-15LOT03- Travaux sécurité incendie	31 654 €			31 654 €
	M251-15-Etude faisabilité transformation tri St	16 500 €			16 500 €
Total Centre de tri St Prouant		87 094 €		27 000 €	114 094 €
Centre de tri départ.	Marché de construction (CREM)		17 047 594 €		17 047 594 €
Total Centre de tri départemental					17 047 594 €
		158 641 €	**17 047 594 €**	**108 000 €**	**17 314 236 €**

Dépenses d'équipement CSR

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits nouveaux	Total général
CSR Mouzeuil	AMO reconversion site CSR	200 000 €	200 000 €
Total CSR Mouzeuil		200 000 €	200 000 €
		200 000 €	**200 000 €**

Dépenses d'équipement Transfert des déchets

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits de report N-1	Crédits nouveaux	Total général

Transfert La Barre Monts	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre - Détection incendie	505 €		505 €
Total Transfert La Barre de Monts		505 €	12 000 €	12 505 €
Transfert La Guérinière	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre - Détection incendie	2 159 €		2 159 €
	M097-15LOT02-Travaux sécurité incendie	17 222 €		17 222 €
Total Transfert La Guérinière		19 381 €	12 000 €	31 381 €
Transfert Ile d'Yeu	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre - Détection incendie	1 759 €		1 759 €
	M097-15LOT02- Travaux sécurité incendie	24 558 €		24 558 €
Total Transfert Ile d'Yeu		26 317 €	12 000 €	38 317 €
Transfert Givrand	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
	MOE bâtiment transfert		40 000 €	40 000 €
	Bâtiment transfert recyclables		300 000 €	300 000 €
	M244-13 - Maîtrise d'oeuvre - Détection incendie	1 359 €		1 359 €
	M097-15LOT02- Travaux sécurité incendie	24 644 €		24 644 €
Total Transfert Givrand		26 003 €	352 000 €	378 003 €
Transfert Foussais	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
Total Transfert Foussais			12 000 €	12 000 €
Transfert Angles	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
	Etudes annexes projet CT Angles (SPS, CT)		10 000 €	10 000 €
	Travaux d'aménagement du centre de transfert d'Angles		1 200 000 €	1 200 000 €
	M001-13-MOe Centre de transfert Angles	101 725 €		101 725 €
	M217-15- Mission de contrôle technique & M216-15 Mission SPS	5 165 €		5 165 €
	M346-15 - Etude de filière assainissement autonome	325 €		325 €
Total Transfert Angles		107 215 €	1 222 000 €	1 329 215 €
Transfert St Prouant	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
	Maitrise d'œuvre aménagement centre transfert		120 000 €	120 000 €
Total Transfert Boufféré			12 000 €	12 000 €
Transfert Les Herbiers	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
Total Transfert Les Herbiers			12 000 €	12 000 €
Corpe	Travaux divers		12 000 €	12 000 €
Total Corpe			12 000 €	12 000 €
bassin 7	Maîtrise d'œuvre transformation en transfert yc SPS et CT		150 000 €	150 000 €
	M295bis-13-étude d'implantation d'un centre de transfert bassin 7	3 884 €		3 884 €
Total bassin 7		3 884 €	150 000 €	153 884 €
Total général		**207 376 €**	**1 940 000 €**	**2 147 376 €**

Dépenses d'équipement opération non affecté :

Ouvrage	Nature des travaux	Crédits de report N-1	Crédits nouveaux	Total général
STRUCTURE	Acquisition de bureaux		5 000 €	5 000 €
	Logiciels		15 000 €	15 000 €
	Acquisition véhicules		65 000 €	65 000 €
	Matériels informatiques et vidéo proj.		45 000 €	45 000 €
	M243-15-Installation de détection de fumée local archives	989 €		989 €
	M311-15-Aménagement tisanerie et cave	1 732 €		1 732 €
	M373-15-Mise en place sauvegarde externalisée	1 700 €		1 700 €
	M429-15-Mise en place d'acrotère	6 526 €		6 526 €
	M082-13-Acquisition de véhicule - Kangoo	15 799 €		15 799 €
	M009-16-Mise en place d'une détection incendie au sous-sol de	6 024 €		6 024 €
	Matériel réseau		30 000 €	30 000 €
Total STRUCTURE		32 769 €	160 000 €	192 769 €
Communication	Réalisation jeu itinérant - Nouveau tri		20 000 €	20 000 €
	Vidéo courte "Le nouveau tri est arrivé" - Nouveau tri		10 000 €	10 000 €
	Refonte - Site internet		30 000 €	30 000 €
	Réalisation film pour VENDEE TRI - Film institutionnel - Nouveau tri		10 000 €	10 000 €
	Partie Trivalis film pédagogique 3 syndicats		11 000 €	11 000 €
Total Communication			81 000 €	81 000 €
Prévention	Achat poulailler collectif (x15)		20 000 €	20 000 €
	Réalisation d'un film vidéo - Actions restaurants collectifs		10 000 €	10 000 €
	Achat poulailler individuel (x1000)		100 000 €	100 000 €
	M307-14/2-Poulailler collectif-BC 3 & M307-14/1-Poulaillers	1 072 €		1 072 €
Total Prévention		1 072 €	130 000 €	131 072 €
Total NON AFFECTE		33 842 €	371 000 €	404 842 €

3-5-3 Autorisations de programme et crédits de paiement AP/CP :

		Montant de l'autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENT				
			Antérieurs au 31/12/2015	2016	2017	2018	2019
AP N°1	TMB Saint-Christophe-du-Ligneron	36 952 141 €	36 812 141 €	140 000 €			
AP N°3	ISD Les Pineaux	2 914 647 €	2 114 767 €	299 334 €	354 575 €	145 971 €	
AP N°4	ISD Saint-Christophe-du-Ligneron	2 886 039 €	2 221 682 €	414 788 €	108 781 €	4 814 €	135 974 €
AP N°5	ISD Sainte-Flaive-des-Loups	2 188 341 €	1 771 568 €	416 772 €			
AP N°6	ISD Tallud-Sainte-Gemme	2 047 192 €	1 281 536 €	524 574 €	241 083 €		
AP N°7	VENDEE TRI	22 675 103 €	2 919 944 €	17 047 594 €	2 702 164 €	5 400 €	
AP N°9	Plateforme de DV gravats Ile d'Yeu	3 524 314 €	279 424 €	3 244 890 €			
		73 187 777€	47 401 062 €	22 087 952 €	3 406 604 €	156 185 €	135 974 €

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération n° D10-055 du 18 mars 2010 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron;

Vu la délibération n° D11-167 du 22 juin 2011 modifiant l'autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron;

Vu la délibération n° D11-310 du 15 décembre 2011 modifiant l'autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron;

Vu la délibération n° D12-065 du 20 mars 2012 modifiant l'autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron;
Vu la délibération n° D056-COS190313 du 19 mars 2013 modifiant l'autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron;

Vu la délibération n° D216-COS171213 du 17 décembre 2013 modifiant l'autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron;

Vu la délibération n° D221-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant l'autorisation de programme pour la construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron ;

Vu l'instruction M14;

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place deux usines de traitement mécano biologique.

Dans ce cadre, une usine de tri mécano biologique est implantée sur la commune de Saint Christophe du Ligneron, il précise également que l'usine a été réceptionnée mais les travaux ne sont pas intégralement réglés à ce jour,

Considérant la réalisation opérationnelle des alvéoles et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°4 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au	Variation	Montant de l'autorisation de
37 178 516 €	- 226 375 €	**36 952 141 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels au-delà de 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
36 952 141 €	36 812 141 €	- €	140 000 €	- €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) – N°3

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D058-COS190313 du 19 mars 2013 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Vu la délibération n° D219-COS171213 du 17 décembre 2013 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Vu la délibération n° D222-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,

Vu l'instruction M14,

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISD) pour le traitement des déchets.

Dans ce cadre, une ISD est implantée sur la commune des Pineaux, il précise également que le périmètre de l'autorisation de programme de l'ISD regroupe l'aménagement des alvéoles A4, A5, A6 ainsi que la réhabilitation des alvéoles A2, A3, A4, A5.

Considérant la réalisation opérationnelle des alvéoles et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°3 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote	Variation	Montant de l'autorisation de programme
3 947 850,00 €	- 1 033 202,57 €	**2 914 647,43 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels au-delà de 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
2 914 647,43 €	1 688 310,40 €	426 456,29 €	299 333,92 €	500 546,82 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération n° D059-COS190313 du 19 mars 2013 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron ;

Vu la délibération n° D220-COS171213 du 17 décembre 2013 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron ;

Vu la délibération n° D223-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron ;

Vu l'instruction M14;

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISD) pour le traitement des déchets.

Dans ce cadre, une ISD est implantée sur la commune de Saint Christophe du Ligneron, il précise également que le périmètre de l'autorisation de programme de l'ISD regroupe l'aménagement des alvéoles B1, B2, B3, B4 et la réhabilitation des alvéoles A1, A3, B1, B2, B3 et B4.

Considérant la réalisation opérationnelle des alvéoles et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°4 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote.	Variation	Montant de l'autorisation de programme.
3 467 376.00 €	- 581 337.45 €	**2 886 038.55 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels au-delà de 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
2 886 038.55 €	1 517 270.41 €	704 411.92 €	414 787.67 €	249 568.55 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération n° D060-COS190313 du 19 mars 2013 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Sainte-Flaive-des-Loups,

Vu la délibération n° D221-COS171213 du 17 décembre 2013 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Sainte-Flaive-des-Loups,

Vu la délibération n° D224-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Sainte-Flaive-des-Loups,

Vu l'instruction M14;

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISD) pour le traitement des déchets.

Dans ce cadre, une ISD est implantée sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups, il précise également que le périmètre de l'autorisation de programme de l'ISD regroupe l'aménagement des alvéoles A3, A4, A5, A6 et la réhabilitation des alvéoles A1, A2 et A3.

Considérant la réalisation opérationnelle des alvéoles et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°5 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote.	Variation	Montant de l'autorisation de programme.
2 770 104.00 €	- 581 763.50 €	**2 188 340.50 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
2 188 340.50 €	801 113.38 €	970 454.67 €	416 772.45 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) - N°6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu la délibération n° D061-COS190313 du 19 mars 2013 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D222-COS171213 du 17 décembre 2013 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D225-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD de Tallud-Sainte-Gemme,

Vu l'instruction M14,

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISD) pour le traitement des déchets.

Dans ce cadre, une ISD est implantée sur la commune de Tallud-Sainte-Gemme, il précise également que le périmètre de l'autorisation de programme de l'ISD regroupe l'aménagement des alvéoles A7, A8, A9 ainsi que la réhabilitation des alvéoles A4, A5, A6, A7 et A8.

Considérant la réalisation opérationnelle des alvéoles et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°6 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote	Variation	Montant de l'autorisation de programme
2 510 138,00 €	- 462 945,85 €	**2 047 192,15 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels au-delà de 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
2 047 192,15 €	1 124 342,52 €	157 193,23 €	524 573,54 €	241 082,86 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération n° D167-COS251013 du 25 octobre 2013 approuvant l'ouverture de l'autorisation de programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,

Vu la délibération n° D223-COS171213 du 17 décembre 2013 portant actualisation des montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,

Vu la délibération n° D169-COS230914 du 23 septembre 2014 modifiant les montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,

Vu la délibération n° D226-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant les montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,

Vu l'instruction M14;

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de centres de tri pour le traitement des déchets.

Dans ce cadre, un Centre de tri doit être construit sur la commune de la Roche Sur Yon.

Compte tenu du montant important et du caractère pluriannuel de la réalisation de cet ouvrage il est nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme pour cette opération.

L'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédit de paiement. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice et permet d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Considérant la réalisation opérationnelle du Centre de tri et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°7 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote.	Variation	Montant de l'autorisation de programme.
26 617 684,00 €	- 3 942 580,97 €	**22 675 103,03 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels au-delà de 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire

22 675 103,03 €	837 997,39 €	2 081 946,90 €	17 047 594,26 €	2 707 564,48 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°9

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération n° D084-COS2306015 du 16 juin 2015 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la création d'une plateforme d'accueil des gravats et des déchets verts sur la commune de l'Ile d'Yeu,

Vu l'instruction M14;

Monsieur le Président rappelle la mise en place d'une plateforme d'accueil des gravats et des déchets verts sur la commune de l'Ile d'Yeu.

Considérant la réalisation opérationnelle de la plateforme et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°9 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote.	Variation	Montant de l'autorisation de programme.
2 593 344.00 €	930 970.36 €	**3 524 314.36 €**

CP consommés au 31/12/14		
Total Montant budgétaire	Part Trivalis Montant budgétaire	Part Ile d'Yeu Montant budgétaire
20 923.08 €	20 923.08 €	0 €

CP consommés 2015		
Total Montant budgétaire	Part Trivalis Montant budgétaire	Part Ile d'Yeu Montant budgétaire
258 501.38 €	239 885.59 €	18 615.79 €

CP prévisionnels 2016

Total Montant budgétaire	Part Trivalis Montant budgétaire	Part Ile d'Yeu Montant budgétaire
3 244 889.90 €	2 648 826.33 €	596 063.57 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

3-5-4 Budget Primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311, L 2312, L 2313 et L1612-2 ;

Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières;

Considérant le débat d'orientation budgétaire intervenu en décembre 2015 ;

Considérant l'information préalable des membres du comité syndical, s'agissant des documents budgétaires;

Monsieur le Président présente le budget primitif 2016. Il rappelle que le vote de la section de fonctionnement s'opère par chapitre et la section d'investissement par opération. Le présent budget est proposé avec la reprise des résultats 2015. Ce budget se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

	01 - Opérations non ventilables	020 - Administration générale de la collectivité	812 - Collecte et traitement des ordures ménagères	Total général
D	**273 892.44 €**	**5 326 863.56 €**	**47 378 494.00 €**	**52 979 250.00 €**
011 - Charges à caractère général	- €	960 801.00 €	31 446 831.22 €	32 407 632.22 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €	2 575 500.00 €		2 575 500.00 €
014 - Atténuations de produits		1 024 154.00 €		1 024 154.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			230 780.00 €	230 780.00 €
023 - Virement à la section d'investissement			2 314 547.07 €	2 314 547.07 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		210 778.92 €	7 756 000.08 €	7 966 779.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	281 120.00 €	940 498.00 €	1 221 618.00 €
66 - Charges financières	273 892.44 €	- 490.36 €	2 389 837.63 €	2 663 239.71 €
67 - Charges exceptionnelles		275 000.00 €	1 900 000.00 €	2 175 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			400 000.00 €	400 000.00 €
R	**1 145 000.00 €**	**30 632 339.96 €**	**21 201 910.04 €**	**52 979 250.00 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 145 000.00 €			1 145 000.00 €
013 - Atténuations de charges	- €	15 000.00 €		15 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 048.16 €	193 116.61 €	206 164.77 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €		6 506 754.38 €	6 506 754.38 €
74 - Dotations, subventions et participations	- €	30 279 291.80 €	11 072 039.05 €	41 351 330.85 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	35 000.00 €	110 000.00 €	145 000.00 €
76 - Produits financiers			420 000.00 €	420 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	290 000.00 €	1 900 000.00 €	2 190 000.00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions			1 000 000.00 €	1 000 000.00 €

Section d'investissement :

	01 - Opérations non ventilables	020 - Administration générale de la collectivité	812 - Collecte et traitement des ordures ménagères	Total général
D		**797 601.72 €**	**38 102 254.57 €**	**38 899 856.29 €**
1001		**309 736.10 €**	**4 801 251.88 €**	**5 110 987.98 €**
1003			**3 309 244.08 €**	**3 309 244.08 €**
1005			**17 314 235.62 €**	**17 314 235.62 €**
1006			**2 147 375.98 €**	**2 147 375.98 €**
1008			**200 000.00 €**	**200 000.00 €**
Non affecté		**487 865.62 €**	**10 330 147.01 €**	**10 818 012.63 €**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 048.16 €	193 116.61 €	206 164.77 €
041 - Opérations patrimoniales			1 200 000.00 €	1 200 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		10 000.00 €		10 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		61 048.00 €	8 340 966.83 €	8 402 014.83 €
20 - Immobilisations incorporelles		87 700.00 €		87 700.00 €
21 - Immobilisations corporelles		316 069.46 €		316 069.46 €
458104 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu			596 063.57 €	596 063.57 €
R	**9 705 630.97 €**	**210 778.92 €**	**28 983 446.40 €**	**38 899 856.29 €**
Non affecté	**9 705 630.97 €**	**210 778.92 €**	**28 983 446.40 €**	**38 899 856.29 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 530 223.40 €			5 530 223.40 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			2 314 547.07 €	2 314 547.07 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		210 778.92 €	7 756 000.08 €	7 966 779.00 €
041 - Opérations patrimoniales			1 200 000.00 €	1 200 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 175 407.57 €		250 000.00 €	4 425 407.57 €
13 - Subventions d'investissement			5 000 000.00 €	5 000 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées			11 866 835.68 €	11 866 835.68 €
458204 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu			596 063.57 €	596 063.57 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, ouï l'exposé du Président et les observations des représentants des adhérents, adopte le budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Président.

Monsieur ROBINEAU poursuit avec le volet administratif.

4 – Administratif

Monsieur ROBINEAU donne lecture des décisions du Président.

4-1 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D107-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au président,

Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

Finances

- pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 15 décembre 2015.

Pas de décisions prises dans ce domaine.

Marchés publics

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et visés par le code des marchés publics dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil mentionné au II – 2° de l'article 26 du code des marchés publics (209 000 € HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

►A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 15 décembre 2015.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte au Comité syndical des décisions prises par délégation

N°du marché	Nomenclature	Nom de la société désignée	Montant en € HT du Marché
2015_M081	Mission SPS travaux de couverture plateforme de stockage de compost à Trivalonne - complément	BUREAU VERITAS	420,00
2015_M221	Services d'assurance pour le syndicat Lot 1 : assurances des dommages aux biens et des risques annexes	SMACL ASSURANCES	6 134,19
2015_M221	Services d'assurance pour le syndicat Lot 2 : assurances des responsabilité et des risques annexes	SMACL ASSURANCES	2 019,23
2015_M221	Services d'assurance pour le syndicat Lot 3 : assurances des véhicules et des risques annexes	SMACL ASSURANCES	6 602,19
2015_M266	Etude de l'impact hydrologique d'une ancienne décharge sur les terrains environnants – commune de Nesmy	BURGEAP	11 195,00
2015_M289	Sondage d'opinion du lectorat Itinéraires	O3S	2 955,00
2015_M291	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des extincteurs issus des déchèteries de Vendée	QUALITY ENVIRONNEMENT	21 930,00
2015_M307	Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation d'une alvéole de stockage sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups	BETA ENVIRONNEMENT	5 380,00
2015_M332	Intervention dans le cadre d'un déclenchement du portique de détection de la radioactivité sur les unités de traitement des déchets ménagers en Vendée	DERICHEBOURG	marché BdC maxi 20 000 € /2 ans
2015_M396	Fournitures pour animations scolaires Annule et remplace	RESEAU ECOLE ET NATURE	1200,00 ttc
2015_M406	Complément de travaux au marché du pont bascule 2013_M265	EIFFAGE ROUTE	18 321,12
2015_M407	Lavage de vêtements professionnels	2M PRESSING	14,17
2015_M408	Contrat de service plus personnalisé	BERGER LEVRAULT	4 178,91
2015_M412	Etude acoustique complémentaire - projet de la plateforme de l'Ile d'yeu, suite mise en place de nouvelles mesures compensatoires	GEOSCOP	1 100,00
2015_M413	Abonnement	VENDEE AGRICOLE	141,04
2015_M414	Constat d'huissier	VINCENT BRICARD	257,67
2015_M415	Constat d'huissier	BERNARD GABOREAU	259,30
2015_M416	Constat d'huissier	EMMANUEL DELANOT	257,67
2015_M417	Petits travaux - siège social	VFE	1 671,00
2015_M418	Montage du casier à verre avec les L béton sur le centre de transfert de Foussais -Payré	CLOVIS GUILBAUD	1 012,60
2015_M419	Prestations juridiques	DYNAMIQUES FONCIERES	1 250,00
2015_M420	Contrôle de matériaux drainants mis en œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement des alvéoles A5 et A6 - ISDND Sainte Flaive des Loups	AGIR	3 150,00
2015_M421	Mise à jour du logiciel de pesée sur le site de Saint-Prouant	ADEMI PESAGE	450,00

2015_M422	Petits travaux - siège social	TERRIEN	1 288,81
2015_M423	Petits travaux - siège social	VFE	640,00
2015_M424	Prestations juridiques	FINANCE ACTIVE	5 500,00
2015_M425	Acquisition d'un canon à pulvérisation d'odeurs - Trivalonne	WESTRAND	11 764,42
2015_M426	Maintenance ascenseur - Trivalandes	OTIS	1 003,08
2015_M427	Abonnement ADSL pour les centres de tri de Saint Prouant et Mouzeuil Saint Martin	ORANGE	960,00
2015_M428	Fournitures courantes - Prévention	CREA GIFT	180,00
2015_M429	Travaux sur les toitures terrasses - siège Trivalis	BERGERET	6 526,22
2015_M430	Achat de lots pour Génétation Eco Responsable	CHANTIERS CONTACT	4 084,04
2015_M430	Achat de lots pour Génétation Eco Responsable - complément	CHANTIERS CONTACT	180,00
2015_M432	Achat de Ginko Biloba - génération éco-responsable	VEGETAL 85	696,00
2015_M433	Petits travaux - siège social	VFE	346,00
2015_M434	Abonnement	WOLTERS KLUWER	819,00
2015_M435	Abonnement	ORANGE	426,00
2015_M436	Location de bennes EKOPNEUS	BATI RECYCLAGE	2 100,00
2016_M003	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie d'accès à l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups	BURGEAP	9 950,00
2016_M006	Formation	SAFE	2 090,00
2016_M007	Abonnement	L'INFORMATICIEN	41,14
2016_M009	Petits travaux - siège social	VFE	6 023,52
2016_M010	Petits travaux - siège social	TDO	620,00
2016_M012	Fournitures courantes	UGAP	43,80
2016_M019	Fournitures courantes	LE MARCHE AUX VINS	659,88
2016_M020	Marché pour prestations similaires de services juridiques liés aux installations classées	SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH & ASSOCIES	montant maxi : 10 000 € HT
2016_M021	Achat d'espace publicitaire dans le guide Vacances Ouest France	PRECOM	9 369,60
2016_M022	Titres restauration	EDENRED	6 097,42
2016_M023	Déplacement	YEU CONTINENT	54,20
2016_M024	Abonnement	LA LETTRE DU FINANCIER	478,95
2016_M025	Maintenance de l'espace pédagogique à Trivalandes	ATELIER D'OZ	9 038,00
2016_M026	Fournitures courantes	ELECTRONIQUE 85	16,33
2016_M027	Fournitures courantes	VENDEE BUREAU	79,31
2016_M029	Fournitures courantes	LE MARCHE AUX VINS	211,50
2016_M031	Renouvellement licence Soni Walll (Antispam)	PENTASONIC	1 068,00
2016_M032	Raccordement du puits mixte de l'alvéole 4 -ISDND de Sainte-Flaive des Loups	SODAF GEO INDUSTRIE	1 375,00
2016_M033	Petits travaux - siège social	VFE	29,60
2016_M034	Fournitures courantes	MAXIPAP	22,01
2016_M035	Conception d'un panneau de présentation - Trivalandes	CICADELLE	480,00 ttc
2016_M037	Abonnement	LE JOURNAL DES SABLES	54,06
2016_M038	Fournitures administratives	LMS	540,32
2016_M039	Fournitures téléphonie	TDO	63,00
2016_M040	Installation d'un compteur d'eau nécessaire à l'installation de RIA pour le centre de tri de Saint-Prouant	NANTAISE DES EAUX	4 744,97
2016_M041	Abonnement	OUEST France	1 150,00
2016_M042	Fournitures - informatique	BOULANGER	30,67
2016_M043	Fournitures petits matériels	MR BRICOLAGE	146,53
2016_M047	Déplacement	YEU CONTINENT	57,30
2016_M048	Achat de vêtements de sécurité	France PROTECT	963,50
2016_M049	Souscription forfaits BOAMP-JOUE	DILA	25 920,00
2016_M050	Vêtements professionnels	2M PRESSING	35,25
2016_M051	Petits travaux - siège social	TERRIEN	1 395,44
2016_M052	Fournitures administratives	UGAP	82,40
2016_M053	Prestation de conseils pour les contrats de prêts à taux fixe du Syndicat Trivalis	FINANCES TERRITORIALES	1900,00 TTC
2016_M054	Abonnement	IDEALES CONNAISSANCES	1 350,00
2016_M055	Analyses complémentaires sur les matériaux drainants de A5 et A6 - ISDND Ste Flaive des Loups	AGIR	720,00
2016_M056	Fournitures courantes	AGORA	135,55
2016_M057	10ème rencontre Eco-Organisme	AMORCE	420,00
2016_M059	Tritres restauration	EDENRED	4 459,77
2016_M060	Déboisonnement et déssouchage d'un terrain sur le site de l'ISDND de Tallud Sainte-Gemme	V. ROULLEAU	2 094,10
2016_M061	Fournitures courantes	DOMOTIQUE 85	340,00
2016_M064	Déclassement de bennes gravat sur la déchèterie de Sainte-Anne	BATI RECYCLAGE	1 098,16
2016_M065	Fournitures courantes	LE MARCHE AUX VINS	51,06
2016_M066	Réparation véhicule de location	EUROPCAR	497,99
2016_M068	Réparation de la fontaine à eau - Trivalandes	CAFES MERLING	103,65

2016_M069	Fournitures administratives	PROVOST	29,00
2016_M070	Travaux de reprise sur la lagune de stockage de lixiviats - ISDND Sainte Flaive des Loups	BHD ENVIRONNEMENT	3 380,00
2016_M071	Déclassement de gravats sur la déchèterie de Venansault	BATI RECYCLAGE	300,00
2016_M072	Achat d'enjoliveurs pour véhicule de service	LA ROCHE AUTOMOBILES	34,30
2016_M076	Mise en place d'une bavette de séparation hydrolique dans l'alvéole A5 - ISDND Sainte-Flaive des Loups	SODAG GEO INDUSTRIE	3 423,00
2016_M078	Fournitures - Prévention	RECREAT'YON	8 845,00
2016_M079	Commande de 10 poules - Ile d'Yeu	ANTIGNY NUTRITION	95,00
2016_M081	Fournitures - Prévention	COLIBRI	2 565,00
2016_M082	Programme de court-métrage - Prévention	TV VENDEE	8 000,00
2016_M084	Constat d'huissier	SCP PATY & MARIONNEAU	400,00
2016_M086	Petits travaux - siège social	VFE	67,50
2016_M087	Fournitures courantes	BOULANGER	16,66
2016_M088	Réception	GRANGE DE L'EMERIERE	1 139,50
2016_M089	Achat crédit photos	FOTOLIA	1 050,00
2016_M090	Petits travaux - siège social	SOCOMEC	576,00
2016_M091	Acquisition de conteneurs pour caractérisation	CC PAYS DE STE HERMINE	60,00
2016_M093	Fournitures de mobilier	VENDEE BUREAU	1 758,50
2016_M094	Réparation téléphonie	MEDIATIK	124,17
2016_M095	Fournitures courantes	CAFES ALBERT	601,20
2016_M096	Essai de la presse à balles rondes sur le site de La Roche sur Yon	SUEZ ENVIRONNEMENT	5 200,00
2016_M097	Fournitures courantes	LE MARCHE AUX VINS	82,75
2016_M099	Mise en place de séparateurs de box sur le centre de transfert de Foussais-Payré	SIGNALS	714,65
2016_M100	Titres restauration	EDENRED	7 318,73
2016_M101	Fournitures de mobilier	VENDEE BUREAU	685,13
2016_M104	Collecte pyrotechnie sur les déchèteries d'Olonne sur mer, Boufféré, Saint-Martin des Tillleuls et La Guérinière	ALPHACHIM	850,50
2016_M105	Maintenance annuelle de l'application Trivaoù	IMPULSION 360	3 880,00
2016_M106	Petits travaux - siège social	DOMOTIQUE 85	220,00
2016_M107	Location véhicule utilitaire	FRAIKIN	41,10
2016_M111	Fournitures - Prévention	MAXIPAP	73,72
2016_M112	Fournitures courantes	SUPER U	116,40
2016_M113	Abonnement	PUBLIHEBDO	60,20
2016_M114	Fournitures courantes	CAFES ALBERT	942,80
2016_M115	Déplacement	YEU CONTINENT	13,50
2016_M116	Déplacement	YEU CONTINENT	43,85
2016_M117	Déplacement	YEU CONTINENT	40,70
2015_M008	Transport en car de personnes d'un lieu de départ vendéen jusqu'au site de Trivalandes à Saint-Christophe du Ligneron *Lot 4 : Transport aller/retour de personnes de la zone D à Trivalandes* ***Avenant 1** : augmentation du montant maximum de 375,00 € HT par an*	SOVETOURS	375,00 / an
2014_M448	Maintenance du logiciel de cartographie Mapinfo ***Avenant 1** : substitution de la société I2G par la société BUSINESS GEOGRAPHIC*	I2G / BUSINESS GEOGRAPHIC	0,00
2014_M421	Maintenance de l'onduleur ***Avenant 1 :** correction de la formule de révision et insertion de nouveaux indices*	SOCOMEC	0,00

Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant la formation.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 15 décembre 2015.

Approbation et signature du plan de formation 2016 par le Président après avis favorable du comité technique en date du 23 février 2016 (Collège des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité de ses membres / Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics : avis favorable à l'unanimité de ses membres) et transmission du plan de formation au CNFPT.

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents non-titulaires dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 15 décembre 2015.

➡ ***Prolongation de contrat pour 2 ambassadeurs du tri – missions sur la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie***

- *1 prolongation de contrat à durée déterminée du 01/02/2016 au 26/04/2016 (Mme Caroline Gobert)),*
- *1 prolongation de contrat à durée déterminée du 01/02/2016 au 30/04/2016 (M Bernard Michotey),*

➡ ***Recrutement d'un ambassadeur du tri contractuel pour une durée de 4 mois et 4 jours - missions sur la Roche Agglomération***

- *contrat à durée déterminée du 07/03/2016 au 10/07//2016 (M Jean Guérin)*

➡ ***Prolongation de contrat à durée déterminée de Thibault Le Cadre occupant un emploi de chargé de la commande publique (accroissement temporaire d'activité)***

- *1 prolongation de contrat à durée déterminée du 01/01/2016 au 31/01/2016*

➡ ***Contrat à durée déterminée + avenant n° 1 de prolongation pour Thibault Le Cadre occupant un emploi de chargé de la commande publique (remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible)***

- *contrat à durée déterminée du 01/02/2016 au 04/0 3/2016*
- *avenant n°1 de prolongation du 05/03 au 31/03/2016*

- pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 15 décembre 2015.

➡ ***Déplacement à Valence (Espagne) de Monsieur Luc GUYAU, 1er vice-président, du 1er février au 3 février 2016 pour participer au Meeting IMPACT PapeRec organisé par la Commission Européenne – Mode de transport utilisé : transport aérien pour les déplacements Nantes / Valence / Nantes – Hébergement : 2 nuits d'hôtel à Valence (remboursement des frais par la Commission Européenne).***

➡ ***Déplacement à Paris de Monsieur Gérard HERAULT, 3ème vice-président, le 10 février 2016 pour participer aux 9èmes rencontres Amorce sur le thème des Eco-organismes – Mode de transport utilisé : transport ferroviaire***

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis 15 décembre 2015.

Une synthèse de l'état d'avancement des procédures judiciaires en cours est présentée, pour information, aux membres du comité syndical.

Procédures en cours	Parties	Suivi
Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes - voirie Trivalandes (Avocate : Me Morgane Flaud du cabinet SARTORIO)	COLAS C/ SOGEA, BODIN, Maître d'œuvre cabinet MERLIN, Maître d'ouvrage TRIVALIS	Dans le cadre du marché de construction de Trivalandes, SOGEA Atlantique BTP a réalisé les aménagements extérieurs (incluant les voiries). SOGEA ATLANTIQUE BTP a sous-traité à COLAS CENTRE OUEST-GADAIS les terrassements, VRD, traitement à la chaux. COLAS CENTRE OUEST-GADAIS a elle-même sous-traité à la société BODIN la fourniture et la mise en œuvre de Grave bitume 0/14 et d'enrobés BB0/10 En juin 2012, la société COLAS CENTRE OUEST-GADAIS a adressé sa demande de paiement du solde des travaux (110 614,35 € TTC) à SOGEA Atlantique BTP et à Trivalis. SOGEA ATLANTIQUE BTP a notifié son refus de paiement en invoquant des réserves et des désordres importants affectant les enrobés de voirie. 18 juillet 2013 : jugement du Tribunal de commerce désignant Monsieur LEMAIRE pour effectuer une expertise judiciaire. 26 septembre 2013 : 1ère réunion d'expertise 27 février 2015 : ordonnance de prorogation de délai jusqu'au 31 mars 2015 pour remise du rapport de l'expert au Greffe. 21 juillet 2015 : 2ème réunion d'expertise **Des travaux de réparations en urgence ont été réalisés par TP ATLANROUTE mandatée par SOGEA. BODIN souhaite que des sondages complémentaires soient réalisés (devis FORSOL) et COLAS a présenté un devis pour une mission de reprise de la société FURGO. Attente d'une réponse de l'expert.** **Voirie Trivalandes**

Référé expertise devant le Tribunal Administratif de Nantes - malfaçons Trivalandes (Avocate : Me Morgane Flaud du cabinet SARTORIO)	TRIVAILS C/ Groupement travaux VINCI, Maître d'œuvre MERLIN, Exploitant VEOLIA	Outre la voirie, les travaux de Trivalandes ont été réceptionnés, le 10 juillet 2012, avec de nombreuses réserves dont certaines n'ont toujours pas été levées. Des désordres et dysfonctionnements sont également survenus sur l'ouvrage suite à sa mise en service. Parmi les plus importants, on peut citer l'usure anormale du trommel de tri primaire, les fissures des BRS8 et 9, le biofiltre qui ne remplit plus sa fonction, la corrosion avancée des ventilateurs et des cuves de process... 8 septembre 2014 : référé expertise engagé par Trivalis devant le Tribunal Administratif de Nantes 10 octobre 2014 : ordonnance du Tribunal Administratif désignant Monsieur Pierre LE CLOIREC en qualité d'expert et prévoyant une remise de son rapport le 31 mars 2015 26 janvier 2015 : 1ère réunion d'expertise 26 octobre 2015 : 2ème réunion d'expertise 11 janvier 2016 : 3ème réunion d'expertise 17 décembre 2015 : ordonnance du TA reportant la remise du rapport final au 31 mai 2016. **Des travaux de réparation des fissures sur les BRS8 et 9 ont été effectués par les entreprises TUAFAMA et CMI mandatées par VINCI. Trivalis a accepté de prendre en charge financièrement et sans reconnaissance de responsabilité une partie de ces travaux (BRS9) pour un montant de 52 182,50 € HT dans l'attente d'un remboursement dès que les responsabilités auront été établies. VEOLIA prend également en charge des réparations au titre du GER de manière à assurer la continuité du service. L'expert doit remettre un rapport provisoire fin mars. Les derniers dires des parties doivent être transmis prochainement.** **Turb** 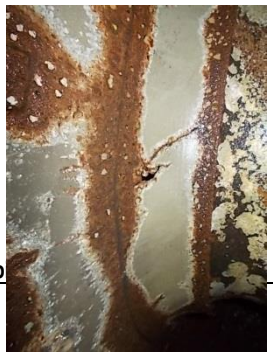 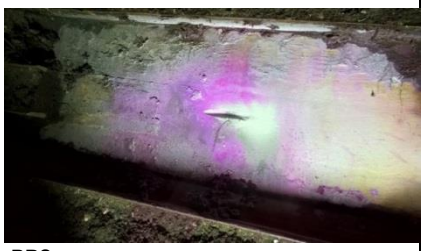 **BRS**
Recours en annulation devant le Tribunal Administratif - marché public de couverture de la plate-forme à Trivalonne - lot 3 charpente engagé par MASSE (Avocat : Me Oillic)	MASSE C/ TRIVALIS	Le mémoire en défense n°2 de Trivalis a été transmis au Tribunal Administratif fin janvier. Le dossier est en attente de jugement.

Recours en annulation devant le Tribunal Administratif du permis de construire une plate-forme de DV et gravats à l'Ile d'Yeu (Avocat: Me Tertrais)	Riverains C/ Commune et TRIVALIS	Le mémoire en défense de Trivalis sera transmis au Tribunal Administratif dans les prochains jours.

Monsieur ROBINEAU poursuit avec les travaux et les décisions du bureau.

4-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

Bureau du 11 janvier 2016

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 11 janvier 2016.

CF : ANNEXE AU DOSSIER DE REUNION DU 22 MARS 2015

Bureau du 8 février 2016

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 8 février 2016.

CF : ANNEXE AU DOSSIER DE REUNION DU 22 MARS 2015

Bureau du 7 mars 2016

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 7 mars 2016.

CF : ANNEXE AU DOSSIER DE REUNION DU 22 MARS 2015

4-3 Mise à jour de la délégation du comité syndical au Président dans le domaine des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4 et L.5211-10,
Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 10 juin 2014,
Vu la délibération du comité syndical n°D097-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative à l'élection du président de Trivalis,
Vu la délibération du comité syndical n°D107-CO100614, en date du 10 juin 2014, portant délégation d'attributions du comité syndical au président,
Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614, en date du 10 juin 2014, portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que le comité syndical de Trivalis peut déléguer au bureau et au président une partie de ses attributions, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant que la bonne gestion des activités du syndicat nécessite que le comité syndical délègue à son président une partie de ses attributions,
Considérant que par délibérations n°D107-COS100614, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions, notamment dans le domaine des marchés publics,
Considérant qu'en juillet 2015, le ministre de l'économie a annoncé une réforme de la commande publique pour le début 2016 et qu'un nouveau code de la commande publique s'appliquera aux marchés publics, aux délégations de service public, aux concessions et aux partenariats public-privé.
Considérant que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en constitue la première étape et qu'un projet de décret portant nouveau code des marchés publics sera publié début du mois d'avril 2016,
Considérant que ces modifications nécessitent une mise à jour des actes du syndicat dans le domaine des marchés publics, dont la délégation du comité syndical au Président, dans la mesure où certains renvoient aux articles du décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics qui sera abrogé,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à mettre à jour la délégation du comité syndical au Président dans le domaine des marchés publics comme suit :

Les paragraphes suivants de la délibération n°D107-COS100614 :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et visés par le code des marchés publics dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil mentionné au II – 2° de l'article 26 du code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents de travaux passés en procédure adaptée et visés par le code des marchés publics dont le montant estimé du besoin est supérieur ou égal au seuil mentionné au II – 2° de l'article 26 du code des marchés publics, à l'exception de leur résiliation.
- prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services passés en procédure formalisée et visés par le code des marchés publics, à l'exception de leur résiliation.

sont remplacés par :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents **et bons de commandes** de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est inférieur **au seuil de 209 000 euros hors taxe**, ainsi que toute décision concernant **leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris leurs avenants**, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents **et bons de commandes** de travaux passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est **supérieur ou égal au seuil de 209 000 euros hors taxe**, à l'exception de leur résiliation.
- prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents **et bons de commandes** de travaux, de fournitures et de services passés en procédure formalisée, à l'exception de leur résiliation.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le comité syndical décide de :

- **mettre à jour la délégation au Président dans le domaine des marchés publics comme indiqué ci-dessus,**
- **rappelle qu'il délègue au Président de Trivalis, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :**
  - **procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.**

  - **prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil de 209 000 euros hors taxe, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

- **prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est supérieur ou égal au seuil de 209 000 euros hors taxes à l'exception de leur résiliation.**

- **prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services passés en procédure formalisée, à l'exception de leur résiliation.**

- **prendre toute décision concernant la formation.**

- **prendre toute décision concernant le recrutement d'agents non-titulaires dans les cas suivants :**
  - **soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),**
  - **soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.**
    Ces recrutements s'effectueront dans le respect des crédits votés par le comité syndical (chapitre 012 – dépenses de personnel).

- **signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux. La notion de mandat spécial s'appliquera uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt du syndicat et avec l'autorisation expresse du président. L'ordre de mission individuel ou collectif, sera établi préalablement au déplacement et devra comporter le nom du ou des élus désignés, la date, le motif du déplacement, le lieu de mission et le mode de transport.**

- **ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.**

- **autorise Monsieur le Président, dans les attributions susvisées déléguées par le comité syndical au président, à déléguer, au sens de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents, ainsi que sa signature au directeur général des services.**

- **précise que sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le président aux vice-présidents, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation du comité syndical au président, sont prises en cas d'absence ou d'empêchement du président, par un vice-président, dans l'ordre des nominations en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.**

- **prend acte que, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, Monsieur le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du comité syndical.**

- **précise que les dispositions de la délibération n°D108-COS100614 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau demeurent inchangées.**

4-4 Mise en ligne des comptes rendus de comité syndical et mise à jour du règlement intérieur

Dans le cadre de la loi NOTRe, Monsieur ROBINEAU rappelle que les comptes-rendus de séance doivent être affichés et mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'une semaine. En conséquence, il propose aux membres du comité syndical de mettre à jour le règlement intérieur de Trivalis.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-1 et L.2121-8,

Vu la délibération n°D104-COS100614 du comité syndical relative à l'adoption du règlement intérieur de Trivalis,

Vu la délibération n°D158-COS151215 du comité syndical portant fusion des commissions technique et tri et mise à jour du règlement intérieur de Trivalis,

Considérant que la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, en vigueur depuis le 9 août 2015, impose de nouvelles obligations au regard des modifications apportées au Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Considérant ainsi que l'article 84 de la loi a modifié l'article L.2121-25 du CGCT i dispose désormais que :
« Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».
Considérant que cet article applicable à Trivalis, par renvoi des articles L.5711-1 et L.5211-1 du CGCT, impose de mettre en ligne les comptes rendus des réunions des instances sur son site internet en sus de l'affichage.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer afin de mettre à jour le règlement intérieur de Trivalis comme suit :

L'article 30 Compte-rendu des séances du CHAPITRE VII du règlement intérieur qui prévoit que :

« Le compte-rendu est affiché dans le hall d'entrée. Il est envoyé par voie dématérialisée aux délégués titulaires. »

est remplacé par :

« Le compte-rendu est affiché dans le hall d'entrée et mis en ligne gratuitement et annuellement sur le site internet de Trivalis www.trivalis.fr. Il est envoyé par voie dématérialisée aux délégués titulaires. »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des suffrages exprimés met à jour le règlement intérieur comme suit :

L'article 30 Compte-rendu des séances du CHAPITRE VII du règlement intérieur qui prévoit que : « Le compte-rendu est affiché dans le hall d'entrée. Il est envoyé par voie dématérialisée aux délégués titulaires. »

est remplacé par :

« Le compte-rendu est affiché dans le hall d'entrée et mis en ligne gratuitement et annuellement sur le site internet de Trivalis www.trivalis.fr. Il est envoyé par voie dématérialisée aux délégués titulaires. »

Monsieur ROBINEAU donne la parole à Monsieur GUYAU pour la présentation du volet communication-prévention.

5 – Communication - Prévention

5-1 Agenda

Monsieur GUYAU présente à l'assemblée l'agenda des réunions et événements à venir.

Réunions de bureau		
Lundi 4 avril	10 heures	Trivalis
Lundi 9 mai	**10 heures**	**Trivalis**
Lundi 6 juin	10 heures	Trivalis
Lundi 4 juillet	10 heures	Trivalis

Réunion de comité syndical		
Mardi 21 juin	9h30	Trivalis

Commissions		
CAO		
Lundi 4 avril	9 heures	Trivalis
Lundi 9 mai	9 heures	Trivalis
Commission Technique-Tri		
Mardi 19 avril	14 h 30	Trivalis
Commission Gestion		
Mardi 7 juin	**14 h 30**	**Trivalis**

Autres événements		
Mercredi 30 mars	14 à 16 heures	Cérémonie de labellisation Génération Eco-Responsable au centre Beautour de La Roche-sur-Yon
Mercredi 6 avril	18 heures	Conférence de presse « compensation carbone »
Jeudi 28 avril	14 h 30	Conférence de presse « bilan des déchets traités en 2015 »

Lundi 9 mai	**14 h 30**	Signature des conventions pour le recrutement des animateurs de prévention avec les présidents des collectivités, les animateurs et l'Ademe
Jeudi 19 mai		Groupe déchets du Sénat, visite de Trivalandes
Jeudi 9 juin	10 heures	Réunion des techniciens à la CC Océan Marais-de-Monts

5-2 Actions de communication départementales

5-2-1 Bilan des visites des équipements en 2015

Pour la première fois, le nombre de visites sur les équipements de Trivalis en 2015 est à la baisse par rapport à 2014 : 251 visites en 2015 contre 282 en 2014. Le nombre total de visiteurs traduit également cette baisse avec 6 731 visiteurs en 2015 contre 6 802 en 2014.
Ce sont notamment les centres de tri à Saint-Prouant et à La Roche pour lesquels Trivalis a reçu moins de demandes de visite. En 2015, l'intérêt pour Trivalandes est maintenu avec 115 visites organisées sur 251 au total. A Trivalandes, 58 animations (16 924 €) sur la biodiversité ont été assurées par La Cicadelle dans le cadre des visites scolaires.
Le public scolaire représente 86 % du public visiteur, du fait du soutien financier apporté par Trivalis (17 896 €) au titre du transport des enfants.
Les visiteurs viennent de toute la Vendée excepté des territoires de l'Ile d'Yeu, du Pays du Gois et de celui du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

5-2-2 Résultat du sondage sur le magazine *Itinéraires*

Dans le cadre du Plan de communication 2015, un sondage a été réalisé, en fin d'année, auprès de 130 lecteurs du magazine pour connaître leur avis sur la nouvelle maquette d'*Itinéraires*.
72 % des personnes ont répondu au questionnaire par téléphone réalisé par un cabinet spécialisé.
En synthèse, le résultat de ce sondage sur la nouvelle maquette du magazine trimestriel s'établit comme suit :
98 % des répondants sont satisfaits
68 % des répondants ont lu le dernier numéro
99 % des répondants apprécient la nouvelle mise en page
La totalité des répondants sont satisfaits des photos, des graphiques participant à l'illustration du magazine.
99 % des répondants jugent satisfaisants le choix des sujets ; la totalité apprécie la qualité des informations présentées dans *Itinéraires* et 95 % les estiment suffisantes.
Les adjectifs les plus fréquemment cités, par les lecteurs interrogés, pour évoquer l'évolution de la maquette sont : clair, aéré et lisible.

5-2-3 Le nouveau tri et sa communication

Le groupe de travail communication, créé dans le cadre des consignes de tri élargies en 2017, s'est réuni à plusieurs reprises depuis novembre et a imaginé différents éléments participant à la grande campagne de communication à lancer pour sensibiliser tous les Vendéens :

- un repère pour identifier la communication sur le nouveau tri conçu à partir de l'expression « En Vendée tous les emballages se trient ».
- une affiche pour annoncer, dans tout le département, cette bonne nouvelle à tous les Vendéens. Le concept positif et actuel se décline sur 3 versions pour toucher tous les publics. Ces visuels seront diffusés au niveau départemental par Trivalis ; les collectivités auront la possibilité de les diffuser localement aussi, en affichage ou imprimés dans un bulletin
- un visuel pratique, conçu pour les collectivités, pour communiquer les consignes de tri à diffuser, dans un guide du tri par exemple, aux usagers. Chaque collectivité verra son visuel personnalisé (logo, téléphone, message spécifique) et mis au format souhaité par elle.

Pour cette action d'information majeure début 2017 visant la réussite du nouveau tri en Vendée, Trivalis va assurer, pour la première fois en matière de tri et pour toute la Vendée, la personnalisation et la fourniture de tous les fichiers utiles à toutes les collectivités pour leur communication. Pour ce faire, un tableau de recensement des besoins vient d'être transmis à chacune des collectivités. Le service communication transmettra les fichiers en juin prochain.

Ainsi, à partir de cette date, les collectivités pourront organiser l'impression et la diffusion de leurs

supports à partir de novembre.

Pour une diffusion des informations au plus près des usagers, les collectivités pourront partager leurs différents visuels avec les communes de leur territoire. Dans le même objectif de communiquer au plus près des Vendéens, le syndicat a sollicité le Conseil Départemental pour la diffusion d'un article sur le nouveau tri dans *Le Journal de la Vendée*. Cet article paraîtra dans l'édition diffusée dans les boîtes aux lettres début janvier.

La diffusion de l'affiche départementale dans les abribus du Conseil Départemental est également envisagée en janvier 2017.

Ces moyens de communication départementaux relèveront d'un plan média à définir dans les semaines à venir, contenant des spots audio, vidéo, des publicités, etc.

5-2-4 Dispositif 2016 pour les rassemblements éco-responsables

Gobelets réutilisables, vaisselle biodégradable et traditionnelle, etc., le syndicat met à disposition un ensemble de services auprès des associations et des clubs sportifs qui réalisent des rassemblements ponctuels ou récurrents.
Cette année, Trivalis va fournir des gobelets réutilisables aux clubs sportifs vendéens qui donnent fréquemment rendez-vous à leur public, à l'occasion de matchs, de compétitions, etc. Un gobelet réutilisable pour supprimer le gobelet jetable au bar et autre buvette. Une première dotation de 50 000 gobelets (petits et grands), au visuel particulier, profitera aux clubs qui en font la demande en remplissant un formulaire en ligne sur trivalis.fr.

Pour tous les organisateurs d'événement, dont font partie les 13 000 associations en Vendée, Trivalis offre un ensemble de services pour trier et réduire les déchets. Le plan de communication 2016 prévoit le soutien à l'achat de vaisselle biodégradable et à la location de vaisselle traditionnelle. Pour en bénéficier, les organisateurs ont simplement à remplir le formulaire « Le tri est de la fête » en ligne sur trivalis.fr.
En place depuis 2010, les gobelets réutilisables, avec le principe de la consigne, vont à nouveau être utilisés cette année par les nombreuses manifestations qui émaillent l'année événementielle en Vendée. Pour utiliser gratuitement ces gobelets, les organisateurs complètent le formulaire ad hoc téléchargeable sur trivalis.fr.
Tous ces éléments, qui aident à réaliser un événement éco-responsable, avec d'autres conseils pratiques, sont compilés dans l'Eco-guide édité par Trivalis depuis plusieurs années en ligne sur son site internet.
Et pour faciliter l'accès à toutes ces informations, la rubrique dédiée à l'organisation d'événement éco-responsable a été installée en page d'accueil sur trivalis.fr.

Ce dispositif 2016 a été porté à la connaissance de tous via une conférence de presse, en février dernier, via un courrier adressé aux collectivités et aux mairies, par le biais d'un article dans le magazine *Itinéraires* de mars et d'une actualité sur trivalis.fr.
Le syndicat a sollicité le concours de la Maison Départementale des Associations de Vendée pour relayer les services de Trivalis destinés aux associations du département.

Monsieur ROBINEAU note que la Maison départementale des associations de Vendée (MDAV) et les collectivités ont relayé avec succès ces informations auprès des associations.

5-2-5 Le Kit La Vendée nous l'aimons sans déchets

Initiée en 2015 en faveur des jeunes des conseils municipaux, l'opération *La Vendée nous l'aimons sans déchets* est reconduite en 2016. Cette année, le syndicat étend l'opération aux centres de loisirs et associations nature. Les kits, fournis gratuitement, se composent de gilets de haute visibilité, de gants et de sacs poubelle.

A la date du 10 mars, 60 commandes ont été adressées à Trivalis. Elles sont émises par 37 centres de loisirs, 21 conseils municipaux jeunes/enfants et 2 associations nature. La fourniture de ces kits permettra d'équiper 1 489 enfants pour débarrasser la nature de ses déchets et participera à la sensibilisation des enfants au tri.

Les demandeurs viendront chercher leur équipement à La Roche-sur-Yon. Trivalis leur remettra également une fiche pratique dans le cadre de l'organisation de l'opération de nettoyage.

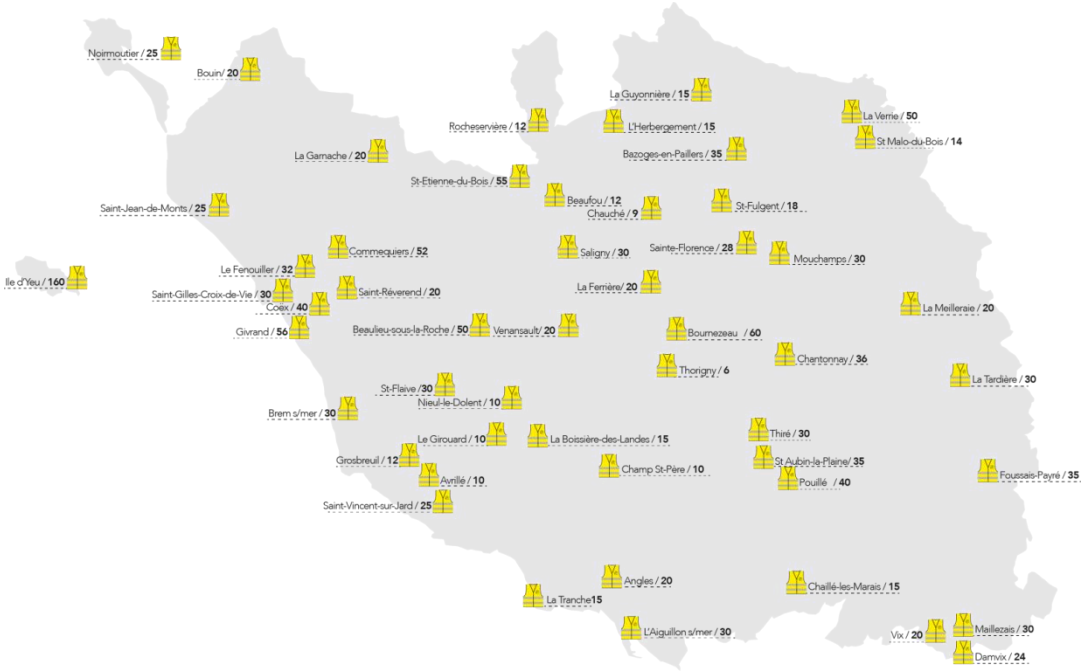

Monsieur GUYAU poursuit avec la présentation des actions de prévention départementales.

5-3 Actions de prévention départementales

5-3-1 Animateurs de prévention dans les territoires

Collectivités d'accueil

Suite aux réunions qui se sont tenues localement, l'ensemble des collectivités d'accueil et l'ensemble des résidences administratives ont été déterminées dans le cadre de l'installation des 6 animateurs de prévention dans les territoires.

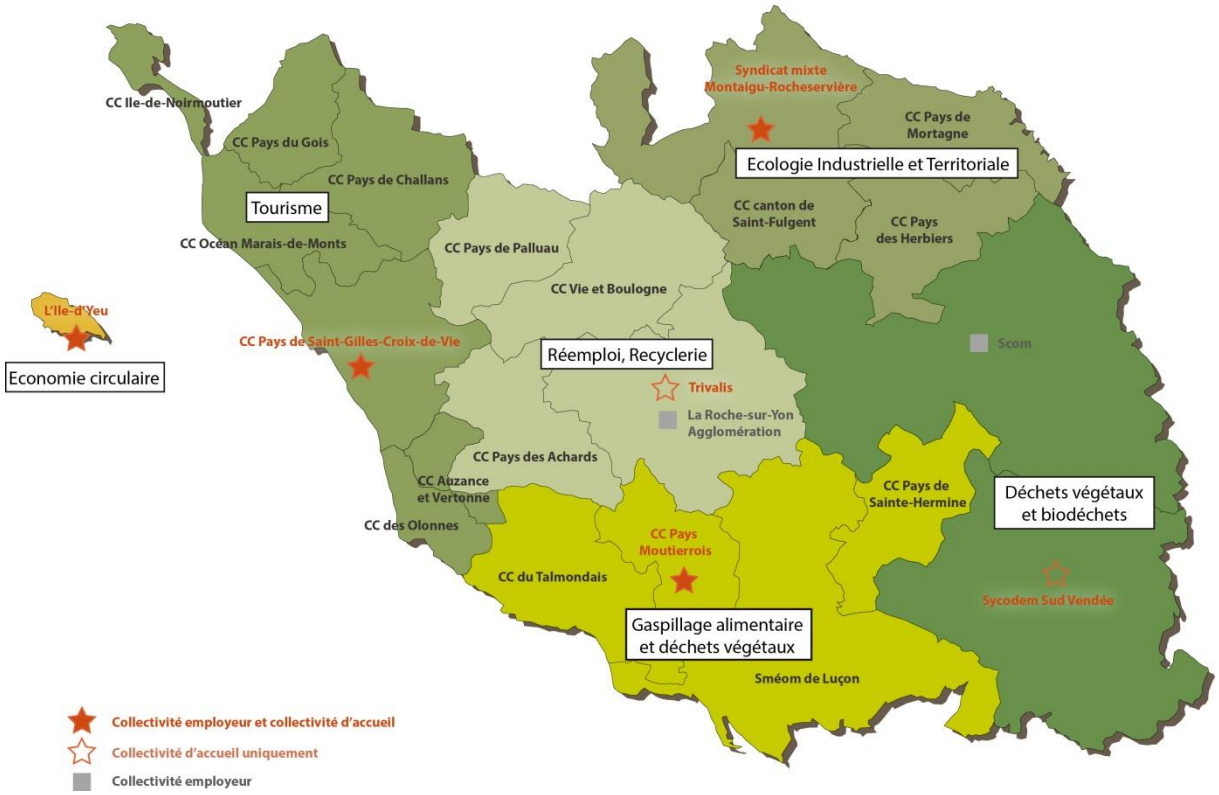

Les réunions ont montré une volonté commune, des élus et des techniciens, de se lancer dans l'opération, de bénéficier des soutiens de l'Ademe pour mettre en place des actions de prévention innovantes et concrètes.

Monsieur GUYAU précise que les animateurs se réuniront plusieurs fois par an pour échanger sur leurs méthodes de travail, résultats,… Il ajoute que des réunions du même type seront organisées pour les représentants des collectivités.

Les modifications de territoire (fusion de collectivités) feront l'objet d'avenants aux conventions.

Pour répondre à Monsieur PAGEAUD, Monsieur ROBINEAU rappelle que les compléments de salaires ne sont pas obligatoires. La répartition de la prise en charge est discutée et décidée au sein de chaque territoire.

Schéma de l'organisation administrative
Les projets de convention ont été envoyés le 8 février aux 22 collectivités adhérentes afin qu'elles puissent en prendre connaissance et apporter des éventuelles modifications.

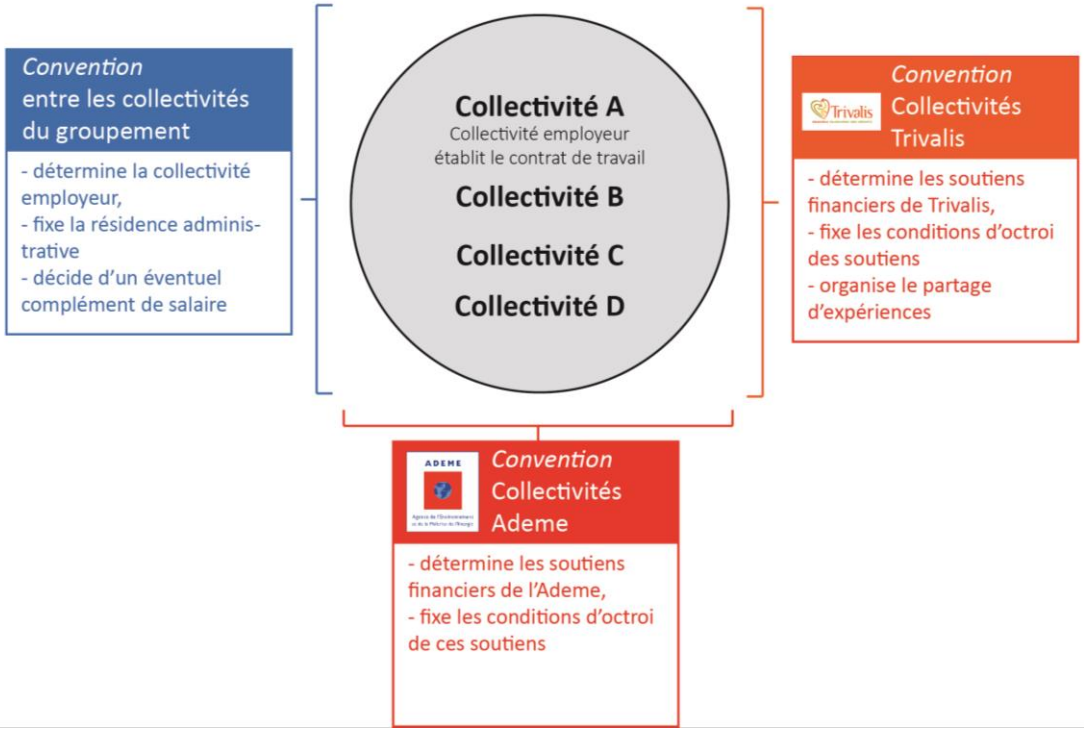

Schéma des flux financiers
Plusieurs évolutions positives ont eu lieu concernant les soutiens de l'Ademe :

- un soutien à la communication plus important : 20 000 € pour la collectivité employeur et 10 000 € par collectivité du groupement (hors CC Noirmoutier collectivité TZGZD),
- une avance possible de 30 % dès la signature de la convention sur le montant global (hors investissements),
- possibilité de transférer le budget communication non consommé d'une année sur l'autre.

De plus, plusieurs collectivités souhaitent apporter un complément de salaire.

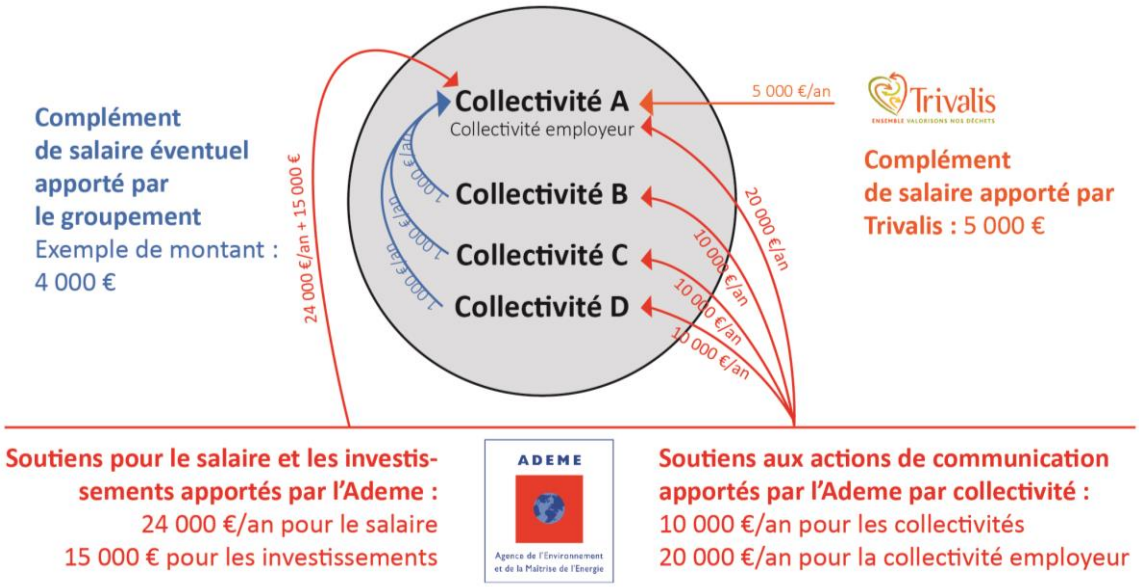

Le planning pour le déroulement de l'opération

Date	Objet	Acteurs
16 décembre au 17 mars	**Séries de réunions locales** Fiches projet et fiches de poste	Trivalis et le groupement de collectivités
1er mars	Publicité de l'offre d'emploi	Collectivité employeur
1er mars au 29 mars	**Délibération des collectivités donnant autorisation au Président de signer les conventions avec l'Ademe et Trivalis** Réception des candidatures par la collectivité employeur Analyse, sélection de candidats et planification des entretiens	Collectivité employeur + Trivalis + collectivités du groupement
29 mars au 8 avril	Entretiens d'embauche	Collectivité employeur + Trivalis + collectivités du groupement
Lundi 9 mai	**Prise de poste simultanée des animateurs de prévention**	**Collectivité employeur**
Lundi 9 mai	**Signature des conventions à 14h30**	**Collectivité employeur + Trivalis + collectivités du groupement**

5-3-2 Programme d'actions : alternatives aux sacs en plastique à usage unique

Le ministère de l'Environnement attribue aux territoires Zéro Gaspillage Zéro Déchets une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à 30 000 € pour mettre en place un programme d'actions visant à anticiper sur le territoire l'interdiction de distribution de sacs en plastique à usage unique dans les commerces. Une distinction est fournie par le ministère :

- sacs de caisse en plastique à usage unique interdits au 1er juillet 2016
- sacs de marchandises (aux points de vente : rayons légumes, boucherie, charcuterie et fromagerie) en plastique à usage unique interdits au 1er janvier 2017 (autres que ceux en matière biosourcée).

Pour percevoir les soutiens financiers :
- ne plus fournir de sacs de caisse à usage unique
- engager les habitants dans une démarche de consommation responsable
- être mis en œuvre avant le 1er juillet 2016.

Les dépenses éligibles aux soutiens :
- dépenses de communication
- achats de sacs réutilisables (cabas, filets, paniers,…) remis gratuitement aux habitants
- achats de sacs biosourcés (hors sacs de caisse).

La commission Communication-Prévention, qui s'est réunie le 8 mars dernier, propose :

- de sensibiliser le grand public au changement de comportement en proposant une communication départementale sur les solutions alternatives
- d'accompagner les commerçants via des partenaires relais tels que les associations de commerçants, les fédérations professionnelles, …
- de lancer une opération pilote en expérimentant sur les communes de La Châtaigneraie et de La Garnache.

Monsieur GUYAU laisse la parole à Monsieur PETIT, maire de La Garnache.

Monsieur PETIT indique qu'il est important que le département conserve son avance sur la gestion des déchets en étant précurseur et en montrant le bon exemple.

5-3-3 Génération Eco-Responsable

Le comité d'attribution de l'action Génération Eco-Responsable s'est tenu le jeudi 28 janvier à Trivalis en présence de représentants des différents partenaires de l'opération, membres du jury :

Trivalis : Luc Guyau, vice-président de Trivalis
Inspection Académique : François Bidet, conseiller pédagogique et membre du groupe départemental EDD – Sciences
Direction de l'Enseignement Catholique : Marie-Hélène Gavrel, référente environnement au niveau du 1er degré
Maisons Familiales et Rurales : Yves Catalon, chargé de mission de la Fédération départementale des MFR de Vendée
Conseil Départemental : Aurélien Seiller, technicien service déchets

Génération Eco-Responsable 2015-2017 : 45 établissements labellisés
Les établissements candidats devaient justifier (facture, photo,…) d'une action par catégorie : réduction des déchets, tri des déchets et développement durable. Sur les 46 candidatures, 45 établissements ont été labellisés avec une représentation équilibrée des types d'établissement.

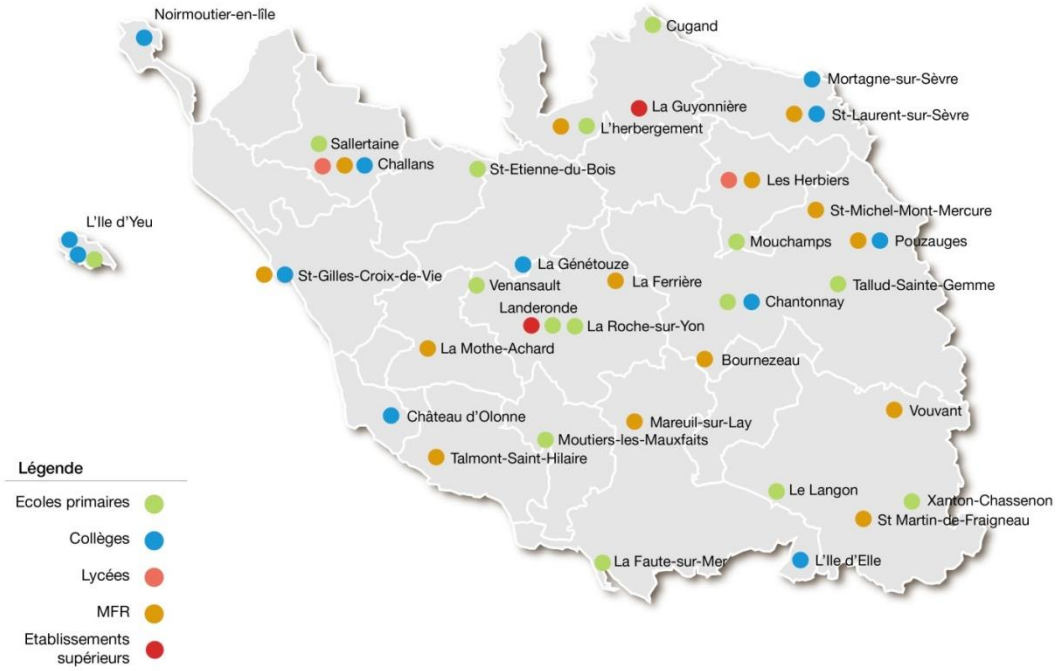

4 établissements distingués pour leur action exemplaire

De plus, cette année, 4 établissements ont été distingués pour leurs opérations exemplaires :

- **1er : collège des Sicardières à l'Ile d'Yeu**
  pour l'opération de collecte de déchets et de sensibilisation des habitants
- **2ème : lycée Notre-Dame de Challans**
  pour l'opération de sensibilisation en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire
- **3ème ex-aequo : MFR de Talmont-Saint-Hilaire**
  pour la création d'une « entreprise » de recyclage du bois
- **3ème ex-aequo : école Gaston Ramon de Moutiers-les-Mauxfaits**
  pour la brigade verte (tri et énergie)

Liste des 45 établissements labellisés

Etablissements scolaires candidats	*Commune*	*Nombre d'élèves*
MFR Bournezeau	Bournezeau	150
MFR de Challans	Challans	150
Lycée privé Notre-Dame	Challans	1432
Collège Saint-Joseph	Challans	1408
Ecole privée Béthanie	Chantonnay	467
Collège privé Saint-Joseph	Chantonnay	862
Ecole privée Saint-Michel Jeanne d'Arc	Cugand	190

MFR de l'Herbergement	L'Herbergement	101
Ecole privée Arc-en-Ciel	L'Herbergement	242
Ecole publique La Faute-sur-Mer	La Faute-sur-Mer	30
CFA-MFR IFACOM	La Ferrière	220
Ecole publique Gustave Eiffel	La Génétouze	140
Institut Meslay	La Guyonnière	250
MFR « Les Mimosas »	La Mothe-Achard	101
Ecole privée Jeanne d'Arc	La Roche-sur-Yon	244
Ecole Maternelle Léonce Gluard	La Roche-sur-Yon	91
IUT La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	540
Ecole privée Jeanne d'Arc	Landeronde	93
Ecole publique André Turcot	Le Langon	75
Lycée privé Jean XXIII	Les Herbiers	646
MFR Inéo des Herbiers	Les Herbiers	135
Collège privé Amiral Merveilleux du Vignaux	Les Sables d'Olonne	450
Collège public Le Golfe des Pictons	L'Ile d'Elle	226
Ecole et Collège privé Notre Dame-du-Port	L'Ile d'Yeux	230
Collège public Les Sicardières	L'Ile d'Yeu	96
MFR Mareuil-sur-Lay	Mareuil-sur-Lay	160
Collège Olivier Messiaen	Mortagne-sur-Sèvre	567
Ecole publique René Guilbaud	Mouchamps	157
Ecole publique Gaston Ramon	Moutiers-les-Mauxfaits	186
Collège public Molière	Noirmoutier-en-l'Ile	209
Collège privé Antoine de Saint-Exupéry	Pouzauges	760
MFR « Bellevue »	Pouzauges	81
Ecole privée Notre Dame du Sacré-Cœur	Saint-Etienne-du-Bois	120
MFR de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Saint Gilles-Croix-de-Vie	270
Collège privé Saint-Gilles	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	1025
Collège-lycée privé Saint Gabriel-Saint-Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	1600
MFR Val de Sèvre Formation	Saint-Laurent-sur-Sèvre	200
MFR de Puy Sec	Saint-Martin-de-Fraigneau	97
CFA MFR Saint-Michel-Mont-Mercure	Saint-Michel-Mont-Mercure	550
Ecole publique du Marais	Sallertaine	172
Ecole privée Sainte-Marie	Tallud-Sainte-Gemme	39
MFR de Talmont-Saint-Hilaire	Talmont-Saint-Hilaire	77
MFR de Venansault	Venansault	163
MFR de Vouvant	Vouvant	102
Ecole publique Jacques Brel	Xanton Chassenon	79

Rappel des récompenses

Pour tous les établissements labellisés :

Ginkgo Biloba pour les nouveaux labellisés, banc recyclé pour les autres + 1 gobelet par enfant.

Pour les 4 établissements exemplaires :

1 carré potager, 1 poulailler, 1 hôtel à insectes + 1 animation de La Cicadelle sur le jardinage, les déchets, la biodiversité.

Monsieur GUYAU rappelle que la cérémonie de labellisation aura lieu le mercredi 30 mars 2016, de 14 à 16 heures au centre Beautour à La Roche-sur-Yon.

6 - Questions diverses

Avant de conclure, Monsieur ROBINEAU propose à Monsieur CALONNEC de faire un point sur le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (DND) et celui du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Monsieur CALONNEC rappelle que le département de la Vendée, depuis la loi NOTRe a perdu la compétence de planification en matière de prévention et de gestion des déchets.

Jusqu'à l'entrée en vigueur du futur Plan régional, prévue le 9 février 2017, les plans en vigueur continuent de s'appliquer. En effet, la loi prévoit que dans un délai de 18 mois à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit le 9 février 2017, la Région adoptera un Plan régional regroupant les DND, les déchets du BTP et les déchets dangereux.

En ce qui concerne les plans en cours d'élaboration au moment de la publication de la loi, ceux-ci pourront être appliqués sous réserve d'une délibération de la Région les approuvant. Le Département poursuit donc son travail.

Ainsi le département de la Vendée termine l'instruction des plans DND et BTP puisque leurs mises en œuvre seront effectives avant le Plan régional.

Monsieur CALONNEC conclut en précisant que le plan BTP devrait être transmis à la Région pour adoption en octobre 2016 et le plan DND en fin d'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Prochain comité syndical le mardi 21 juin 2016

Annexe 1

4-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

Bureau du 11 janvier 2016

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 11 janvier 2016.

1 – Passations d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2015_M097	Travaux de mise en œuvre des systèmes de sécurité incendie sur les centres de tri et les centres de transfert de Trivalis	1	Travaux de mise en œuvre de systèmes de sécurité incendie sur les centres de tri de Mouzeuil-Saint-Martin et de Saint-Prouant	Allez & Cie (mandataire) Siemens (cotraitant)	- 7 253,87 €
M1095-2009	Marché public d'exploitation et de maintenance de l'usine de tri mécano-biologique du Château d'Olonne située sur le site du Taffeneau	11		URBASER Environnement	51 484,16 €

2 – Autres décisions

- ***Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération n° D212 en date du 9 décembre 2014***

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n°D108-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération D212-BUR091214, suite à la nomination de l'agent occupant cet emploi précédemment, sur un emploi de rédacteur principal de 2ème classe associé à la fonction d'adjoint au chef de service finances, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- **supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D212 en date du 9 décembre 2014,**
- **charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.**

- ***Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération n° D09-205 en date du 17 décembre 2009***

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n°D108-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe créé par délibération n°D09-205 en date du 17 décembre 2009, suite à la nomination de l'agent occupant cet emploi dans un emploi de grade supérieur, après inscription au tableau d'avancement établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- **supprime l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, créé par délibération n°D09-205 en date du 17 décembre 2009, permanent, à temps complet,**
- **charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

- ***Bail de chasse***

Considérant que Trivalis est propriétaire de parcelles au lieudit Les Brancards sur la commune d'Angles sur lesquelles est implanté un centre de transfert des déchets ménagers.
Considérant que de nombreux sangliers ont été repérés dans et aux alentours de cet équipement.
Considérant que Monsieur Eric Cantin a soumis à Trivalis une demande de droit de chasser sur l'une de ces parcelles cadastrée F249 A et représentant une surface de 1,6 hectare pour permettre de réduire la population de sangliers dans ce secteur.
Considérant qu'eu égard au caractère non agricole de la zone, il est proposé que ce bail soit signé à titre gracieux pour une durée d'un an à compter de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **approuve la location du droit de chasse à Monsieur Eric Cantin pour la parcelle mentionnée ci-dessus,**

- **autorise le Président à signer le bail de chasse, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- ***Coût de mise à disposition du service des ambassadeurs de tri de Trivalis auprès des membres du syndicat pour l'exercice de la compétence collecte***

Considérant que Trivalis est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés et que les membres de Trivalis ont conservé la compétence collecte,
Considérant que Trivalis emploie une équipe d'ambassadeurs du tri pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et autres déchets,
Considérant qu'en application de l'article L.5721-9 du code général des collectivités territoriales, Trivalis met à la disposition des adhérents qui en font la demande, son service des ambassadeurs du tri pour mener des actions de sensibilisation au tri en porte à porte sur leur territoire,
Considérant que dans ce cadre, une convention est signée entre Trivalis et la collectivité adhérente, afin de définir les modalités et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition,
Considérant que ces frais sont établis sur la base d'un prix par jour et par ambassadeur et que ce prix unitaire est fixé à 70 € depuis le 1er juillet 2012,
Considérant que le remboursement des frais du service doit parfaitement correspondre aux frais réels de fonctionnement engendrés par la mise à disposition des ambassadeurs du tri, et qu'à ce titre une actualisation est nécessaire,
Considérant que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours) constaté par le syndicat mixte Trivalis.
Considérant qu'une unité de fonctionnement correspond à une journée travaillée de 7h par un ambassadeur du tri,
Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée sur le coût unitaire HT de fonctionnement du service, et qu'elle ne modifie pas le coût TTC unitaire de fonctionnement du service fixé à 92 € par jour et par ambassadeur,
Considérant que le coût unitaire de fonctionnement du service est évalué, sur la base des éléments budgétaires 2015, à 83.64 € hors TVA décomposé comme suit :

- charges de personnel : …….. 125.87 €
- coût véhicule : ……13.75 €
- soutien éco-emballages : ……..-55.98 €
- TOTAL : ……..83.64 €

Considérant qu'une TVA de 10% est applicable à ce montant,
Considérant la nécessité d'établir un règlement de mise à disposition des ambassadeurs du tri, afin de préciser les modalités techniques et opérationnelles nécessaires au bon fonctionnement des interventions des ambassadeurs du tri auprès des membres adhérents de Trivalis,
Considérant que, dans un souci permanent de maîtrise des deniers publics, Trivalis souhaite pouvoir appliquer des frais en cas d'annulation de mission de la part d'un adhérent,
Considérant qu'en cas d'annulation de la mission, un montant forfaitaire équivalent à 10% du montant prévisionnel HT de la mise à disposition inscrit à l'article 5 de la convention ci-jointe sera dû par la collectivité,
Considérant la nécessité de modifier le modèle de convention de mise à disposition du service des ambassadeurs de tri approuvé par le bureau du 5 octobre 2015, afin de :

- rectifier le coût unitaire HT de fonctionnement du service,
- intégrer un article 6 relatif aux frais d'annulation,
- annexer le règlement de mise à disposition (annexe 1),

Considérant que toute signature de la convention de mise à disposition par les deux parties vaut acceptation du règlement de l'annexe n°1 de mise à disposition des ambassadeurs du tri de Trivalis,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- **fixe, à compter du 1er janvier 2016, le coût unitaire de fonctionnement du service à 92 € TTC par jour et par ambassadeur,**

- **autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les collectivités ou établissements membres adhérents, établies selon le modèle ci-joint, (annexe 1 incluse), ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- ***Participation de Trivalis au projet CEPI***

Considérant que La CEPI (Confederation of European Paper Industries) mène depuis 2014, un projet appelé Impact avec la Commission Européenne qui répond à un triple objectif :
- améliorer le volume de recyclage des papiers en Europe, et notamment dans les pays de l'Est (Bulgarie, Pologne et Roumanie) ;
- améliorer la qualité du papier recyclé en Europe (les collectes en mélange sont difficilement exploitables par l'industrie papetière). Les pays cités sont la France et le Royaume Uni ;
- maîtriser les coûts.

Considérant que, dans le cadre de ce projet, la CEPI souhaite intégrer une collectivité par pays.
Considérant que ces collectivités doivent être inscrites dans une démarche d'optimisation de leur process afin de partager, valoriser et diffuser leur expérience.
Considérant qu'Eco-Folio a proposé que Trivalis soit le représentant français au sein de ce groupe de travail.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **approuve la participation de Trivalis au projet CEPI,**
- **autorise le Président à participer aux différentes réunions relatives à ce projet et à signer tout document y afférent.**

Bureau du 8 février 2016

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 8 février 2016.

1 – Passation d'avenant

Le bureau a autorisé le Président à signer l'avenant suivant :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2015_M097	Travaux de mise ne œuvre des systèmes de sécurité	1	Travaux de mise en œuvre de systèmes de sécurité incendie sur le centre de tri de Givrand et les centres de transfert de l'Ile-d'Yeu, de la Guérinière et de Givrand	Allez & Cie (mandataire) Siemens (cotraitant)	850,00 €

2 – Résiliation de marché

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 21 janvier 2011, un marché public de prestations intellectuelles, passé selon la procédure du concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles 38, 70 et 74 du Code des marchés publics, avec le groupement solidaire constitué des entreprises POYRY SAS, mandataire, POYRY ENVIRONNEMENT et SARL Atelier PELLEGRINO, cotraitants, pour des missions d'ingénierie dans le cadre de la réalisation d'une usine de traitement mécano-biologique et conditionnement des déchets ménagers et assimilés et ouvrages annexes sur le département de la Vendée.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché fractionné à tranches conformément à l'article 72 du Code des marchés publics. La décomposition en tranches est la suivante :

- Tranche ferme : Conception et réalisation d'une unité de traitement mécano-biologique et conditionnement des déchets ménagers et assimilés et ouvrages annexes sur le département de la Vendée
- Tranche conditionnelle 1 : Mise en œuvre d'une installation photovoltaïque
- Tranche conditionnelle 2 : Elaboration d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) commun « Travaux » et « Exploitation »
- Tranche conditionnelle 3 : Mise en œuvre d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Président indique que la durée du marché était de 48 mois à compter de la date de notification, intervenue le 25 janvier 2011, mais que celui-ci est toujours en cours suite à la notification de différents ordres de service venus suspendre le délai d'exécution. De plus, il rappelle aux membres du bureau que depuis le 28 décembre 2012, la société POYRY SAS a changé de dénomination et d'actionnariat. Elle est désormais détenue majoritairement par son management et ses salariés et porte désormais le nouveau nom de NALDEO.

Monsieur le Président précise que le Plan départemental, dans sa révision simplifiée d'octobre 2011, prévoyait de réduire le nombre de TMB de cinq à trois, au motif d'une baisse du tonnage d'ordures ménagères. A cette époque, Trivalis avait déjà mis en service deux TMB. Le troisième qui était projeté, devait concerner les tonnages d'ordures ménagères de l'Est de la Vendée pour un tonnage estimé à 58 000 tonnes en 2015. C'est dans ce contexte que le marché de maîtrise d'œuvre M1009-2010 avait été conclu.

Monsieur le Président ajoute que la baisse régulière des tonnages d'OMR (moins de 130 000 tonnes en 2015) laissait toutefois présager un tonnage à traiter dans le troisième TMB réduit à moins de 40 000 tonnes par an. De plus, le nouveau Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux élaboré en 2015 et validé par la Commission du Plan en décembre 2015, prévoit une baisse du tonnage d'OMR à 110 000 tonnes par an à échéance 2025. Dans ce contexte, le troisième TMB réceptionnerait moins de 20 000 tonnes par an et ne présenterait aucun intérêt technique et économique. Le projet est donc abandonné.

Monsieur le Président précise qu'au vu de ces éléments, il appartient à l'assemblée qui a autorisé la signature de ce marché, de résilier le marché M1009-2010, pour le motif d'intérêt général susmentionné.

Monsieur le Président ajoute que l'élément de mission relatif au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) est en cours d'exécution. Conformément à l'article 18-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le pouvoir adjudicateur doit, en cas de résiliation pour un motif d'intérêt général, verser au titulaire à titre d'indemnisation, une indemnité dont le montant correspond à 5 % du montant résilié de l'élément de mission en cours d'exécution, soit un montant de 2 250,00 €.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de délibérer sur la résiliation pour un motif d'intérêt général du marché M1009-2010, ainsi que sur le montant de l'indemnité de résiliation à verser à la société NALDEO, en charge de l'élément de mission DDAE.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **décide de résilier pour le motif d'intérêt général rappelé ci-dessus, le marché M1009-2010 correspondant aux prestations d'ingénierie pour la réalisation d'une usine de traitement mécano-biologique et conditionnement des déchets ménagers et assimilés et ouvrages annexes sur le département de la Vendée.**
- **autorise le versement de l'indemnité de résiliation d'un montant de 2 250,00 € à la société NALDEO.**
- **autorise le Président à signer tout acte relatif à cette décision.**

3 – Autres décisions

- ***Demande de subvention pour les programmes 2016 de communication et prévention des déchets***

Monsieur le Président informe les membres du bureau que Trivalis envisage de réaliser au cours de l'exercice 2016 un programme de communication et de prévention des déchets.

Dans ce cadre, certaines actions listées ci-dessous, sont susceptibles d'être soutenues par les partenaires du syndicat :

Intitulé action/projet	Montant de l'action/projet
Création d'une vidéo pour inciter au tri des emballages	20 000 € HT
Action La Vendée nous l'aimons sans déchet :	15 000 € HT
Projet pédagogique pour les enseignants du 3ème cycle	10 000 € HT
Création d'un jeu itinérant_conception	12 000 € HT
Création d'un jeu itinérant_fabrication	20 000 € HT
Développement de la tarification incitative	8 800 € HT
Réseau des recycleries	4 000 € HT
Nouvelle diffusion des BA-Ba	8 000 € HT
Formation des agents municipaux	17 000 € HT

Monsieur le Président précise qu'il conviendrait de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Vendée, du Conseil Régional des Pays de la Loire et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- **charge le Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée, du Conseil Régional des Pays de la Loire et de l'ADEME**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

- ***Subvention à l'association Trivabien pour l'année 2016***

Considérant que l'association Trivabien, dont les adhérents sont le personnel de Trivalis, a été créée le 10 mars 2005 dans le but d'organiser des manifestations festives et de loisirs et d'obtenir des prix préférentiels auprès de divers organismes entre autres dans les domaines de loisirs et de culture, à l'attention de ses adhérents et de leurs familles.
Considérant que l'association Trivabien sollicite pour l'année 2016 le versement d'une subvention.

Considérant qu'en 2016, le bureau a décidé d'allouer à l'association Trivabien une subvention de 9 620 €.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- accepte de verser une subvention d'un montant de 9 620 € à l'association Trivabien pour l'année 2016, sous réserve de l'inscription au budget des crédits correspondants.
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

- ***Adhésion de Trivalis à divers organismes pour la durée du mandat en cours***

Considérant que dans le cadre de sa compétence, Trivalis adhère à plusieurs organismes que sont :
- Amorce,
- FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies),
- FNCC (Fédération Nationale des Collectivités de Compostage),
- OESTV (Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée),
- Cobaty,
- ADILE (Association Départementale Information sur le Logement),
- Idéal Connaissances,
- Avenir Vendée Energie
- Face Vendée

Considérant que l'association AIRPUR85 a pour but la surveillance et l'information du public sur la qualité de l'air en Vendée s'inscrivant ainsi dans une démarche de protection de l'environnement.

Considérant que Trivalis a été sollicité par cette association pour y adhérer et soutenir ses actions,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- **décide de faire adhérer Trivalis à l'association AIRPUR85 pour la durée du mandat en cours sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au 6281 « concours divers » du budget.**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision.**

- ***Convention de coopération entre le syndicat Valor3e et Trivalis pour la réalisation de campagnes de caractérisations des refus de compostage issus de TMB dans le cadre d'une étude de faisabilité de production de CSR***

Considérant que Trivalis est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le département de la Vendée et, à ce titre, exploite deux usines de Tri Mécano Biologique (TMB) sur les communes de Saint-Christophe-du-Ligneron et du Château d'Olonne.
Considérant que Valor3e a en charge le traitement des déchets ménagers résiduels de plus d'une centaine de communes situées sur les départements du Maine et Loire et de la Loire Atlantique et, à ce titre, exploite une usine TMB sur la commune de Bourgneuf-en-Mauges.
Considérant qu'en vue de réduire l'enfouissement des refus de compostage issus des TMB, Trivalis a engagé une étude de faisabilité relative à la production de combustibles solides de récupération (CSR) à partir de ces refus.
Considérant que pour la réalisation de cette étude, le syndicat va bénéficier d'une subvention de l'Ademe correspondant à 70 % de son coût HT.
Considérant que l'étude de faisabilité envisage plusieurs scénarios dont l'un concerne la mutualisation de la production de CSR à partir des deux TMB de Trivalis ainsi que du TMB de Valor3e et du TMB de la communauté de communes du Pays de Pornic.
Considérant que dans le cadre de cette étude des campagnes de caractérisations physico-chimique des refus compostage des TMB (ETM, PCI, PCS…) doivent être nécessairement réalisées dont le coût sera intégré au montant HT de l'étude pour le calcul de la subvention accordée par l'ADEME.
Considérant que les caractérisations sur les refus compostage des TMB des trois collectivités doivent être effectuées selon le même protocole.
Considérant que dans un souci de coopération et d'efficience des moyens d'action, il est proposé que Trivalis, qui dispose d'un marché départemental à bons de commandes n° 2015-M029 « Caractérisations des ordures ménagères résiduelles, des refus de compostage, des refus de tri primaire et du tout-venant », réalise les campagnes de caractérisations pour le compte de Valor3e.
Considérant que les campagnes de caractérisations des refus de compostage du TMB de Valor3e seront au nombre de 4 et se dérouleront de fin février à fin avril 2016.
Considérant que le montant de la prestation, déduction faite de la subvention de 70 % sur le montant HT versée par l'ADEME à Trivalis, s'élève à 3 148,80 €.
Considérant qu'une convention doit être établie entre Valor3e et Trivalis afin de déterminer les modalités de remboursement Valor3e à Trivalis des coûts liés réalisation de 4 campagnes de caractérisations des refus du TMB de Valor3e.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention de coopération entre Valor3e et Trivalis pour la réalisation de campagnes de caractérisations des refus de compostage issus de TMB dans le cadre d'une étude de faisabilité de production de CSR dont le projet est joint en annexe,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- ***Convention de coopération entre la Communauté de Communes de Pornic et Trivalis pour la réalisation de campagnes de caractérisations des refus de compostage issus de TMB dans le cadre d'une étude de faisabilité de production de CSR***

Considérant que Trivalis est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le département de la Vendée et, à ce titre, exploite deux usines de Tri Mécano Biologique (TMB) sur les communes de Saint-Christophe-du-Ligneron et du Château d'Olonne.

Considérant que la Communauté de Communes de Pornic a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire et, à ce titre, exploite une usine TMB sur la commune de Chaumes en Retz.
Considérant qu'en vue de réduire l'enfouissement des refus de compostage issus des TMB, Trivalis a engagé une étude de faisabilité relative à la production de combustibles solides de récupération (CSR) à partir de ces refus.
Considérant que pour la réalisation de cette étude, le syndicat va bénéficier d'une subvention de l'Ademe correspondant à 70 % de son coût HT.
Considérant que l'étude de faisabilité envisage plusieurs scénarios dont l'un concerne la mutualisation de la production de CSR à partir des deux TMB de Trivalis ainsi que du TMB de Valor3e et du TMB de la Communauté de Communes du Pays de Pornic.
Considérant que dans le cadre de cette étude des campagnes de caractérisations physico-chimique des refus compostage des TMB (ETM, PCI, PCS…) doivent être nécessairement réalisées dont le coût sera intégré au montant HT de l'étude pour le calcul de la subvention accordée par l'ADEME.
Considérant que les caractérisations sur les refus compostage des TMB des trois collectivités doivent être effectuées selon le même protocole.
Considérant que dans un souci de coopération et d'efficience des moyens d'action, il est proposé que Trivalis, qui dispose d'un marché départemental à bons de commandes n° 2015-M029 « Caractérisations des ordures ménagères résiduelles, des refus de compostage, des refus de tri primaire et du tout-venant », réalise les campagnes de caractérisations pour le compte de la Communauté de Communes de Pornic.
Considérant que les campagnes de caractérisations des refus de compostage du TMB de Valor3e seront au nombre de 4 et se dérouleront de fin février à fin avril 2016.
Considérant que le montant de la prestation, déduction faite de la subvention de 70 % sur le montant HT versée par l'ADEME à Trivalis, s'élève à 2 421,60 €.
Considérant qu'une convention doit être établie entre la Communauté de Communes de Pornic et Trivalis afin de déterminer les modalités de remboursement de la Communauté de Communes de Pornic à Trivalis des coûts liés à la réalisation de 3 campagnes de caractérisations des refus du TMB de la Communauté de Communes de Pornic.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- **approuve les termes de la convention de coopération entre la Communauté de Communes de Pornic et Trivalis pour la réalisation de campagnes de caractérisations des refus de compostage issus de TMB dans le cadre d'une étude de faisabilité de production de CSR dont le projet est joint en annexe,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

Bureau du 7 mars 2016

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 7 mars 2016.

1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer l'avenant suivant :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2015_M097	Travaux de mise en œuvre des systèmes de sécurité incendie sur les centres de tri et les centres de transfert de Trivalis	1	de mise en œuvre d'un Réseau Incendie Armé (RIA) sur le centre de tri de Saint Prouant	Ouvrard	864,75 €

2 – Autres décisions

- ***Demande de subvention pour une étude complémentaire sur les emballages dans le cadre du projet de centre de tri départemental***

Considérant que dans le cadre de l'appel à projet lancé par Eco-Emballages lors du plan de relance en 2015, le projet de centre de tri départemental de Trivalis a été retenu dans la seconde phase de dialogue au sein du volet 2B « création d'un centre de tri pilote de taille intermédiaire traitant un flux d'emballages sans papiers graphiques et éventuellement sans cartons, destiné à desservir des zones avec une présence importante de collecte séparée de type « fibreux / non fibreux » ou « emballages légers / journaux » (capacité de 12 à 15 kt/an) ».
Considérant que dans le cadre de ce dialogue, Trivalis va réaliser une étude complémentaire visant :
- à définir les conditions du passage aux consignes de tri « fibreux » (cartons d'emballages ménagers et Journaux-revues-magazines) et « non fibreux » (briques alimentaires, métaux d'emballages ménagers et emballages ménagers en plastique) et en analyser les conséquences en termes de coût et de technique sur la pré-collecte et la collecte,
- à définir les impacts de ce passage au niveau du tri,

Considérant que dans le cadre de cette étude, Trivalis travaillera avec le mandataire du marché CREM, COVED et son sous-traitant équipementier IRIS, ainsi que le bureau d'études INDDIGO
Considérant que le montant de l'étude est évalué à 35 135 € HT financé pour moitié par Eco-Emballages.

Monsieur le Président précise qu'il conviendrait de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Vendée, du Conseil Régional des Pays de la Loire et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **charge le Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée, du Conseil Régional des Pays de la Loire et de l'ADEME**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

- ***Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité***

Considérant la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 26 novembre 2008 entre les services de l'Etat et Trivalis,
Considérant l'adhésion de Trivalis depuis 2013 au syndicat e-collectivités Vendée doté d'une plate-forme d'e-administration PLEIADE,
Considérant que l'exclusion de la télétransmission des actes budgétaires figurant dans la convention initiale est supprimée,
Considérant qu'il est ajouté à la fin de la partie 3 de ladite convention un article 3.3 sur les clauses relatives à la télétransmission des documents budgétaires,
Considérant qu'une actualisation de ladite convention est rendue nécessaire,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- **approuve l'avenant n° 2 à la convention n° CONV08C030 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre Trivalis et les représentants de l'Etat**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- ***Optimisation de la gestion du flux papiers, demande d'un soutien d'accompagnement au changement à EcoFolio***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant que Trivalis a conclu une convention avec l'éco-organisme Ecofolio sur la période 2013 à 2016.
Considérant qu'Ecofolio est l'éco-organisme des papiers en France et qu'il met en œuvre la responsabilité élargie du producteur (REP) en incitant à recycler plus, en améliorant les dispositifs de tri et de collecte, et en encourageant à trier mieux tous les papiers.
Considérant que dans le cadre d'un appel à projets, Ecofolio propose aujourd'hui aux collectivités un dispositif d'accompagnement au changement pour financer des projets permettant d'augmenter les performances de valorisation des papiers tout en maîtrisant les coûts.
Considérant que les projets retenus pourront être financés à hauteur de 75% du montant net de taxes et aides, dans la limite de 800 000 euros par projet.
Considérant que dans ce contexte d'optimisation de la gestion des flux, la Communauté de Communes du Pays de Challans, optimise son parc de Point d'Apport Volontaire (PAV).
Considérant que la collectivité va déposer un dossier de candidature auprès d'Eco-Folio dans le cadre du dispositif d'accompagnement au changement.
Considérant que dans ce contexte d'optimisation de la gestion des flux, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles, optimise son parc de Point d'Apport Volontaire (PAV) enterré.
Considérant que la collectivité va déposer un dossier de candidature auprès d'Eco-Folio dans le cadre du dispositif d'accompagnement au changement.
Considérant toutefois, que Trivalis étant titulaire de la convention avec Eco-Folio, le syndicat accompagne ces adhérents dans ce dossier.
Considérant que Trivalis sera amené à signer une convention tripartite dans le cas où le dossier de candidatures serait retenu par Eco-Folio.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- **autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite pour la dotation d'accompagnement au changement correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération si le projet de la Communauté de communes du Pays de Challans était retenu,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite pour la dotation d'accompagnement au changement correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération si le projet de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles était retenu.**

- ***Optimisation de la gestion du flux papiers, demande d'un soutien d'accompagnement au changement à EcoFolio***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant, que Trivalis a conclu une convention avec l'éco-organisme Ecofolio sur la période 2013 à 2016.
Considérant qu'Ecofolio est l'éco-organisme des papiers en France et qu'il met en œuvre la responsabilité élargie du producteur (REP) en incitant à recycler plus, en améliorant les dispositifs de tri et de collecte, et en encourageant à trier mieux tous les papiers.
Considérant, que dans le cadre d'un appel à projets, Ecofolio propose aujourd'hui aux collectivités un dispositif d'accompagnement au changement pour financer des projets permettant d'augmenter les performances de valorisation des papiers tout en maîtrisant les coûts.
Considérant que les projets retenus pourront être financés à hauteur de 75% du montant net de taxes et aides, dans la limite de 800 000 euros par projet.
Considérant que Trivalis réalise au sein de ses services des études pour optimiser la gestion de flux collectés par ses adhérents : réalisation d'un réseau de centres de transfert optimisé. Par ailleurs, avec les modifications actées par ses adhérents, de nouveaux centres de transferts intégrant la gestion des flux papiers (augmentation des tonnages à prendre en compte) sont à concevoir, dont ceux de Mouzeuil-Saint-Martin, Saint Prouant et sur le secteur Nord-Est, pour 2016-2017.

Considérant qu'avec son projet d'optimisation de la collecte par ses adhérents et son projet de rationaliser la gestion du flux papiers, Trivalis remplit les conditions permettant de déposer un dossier de candidature auprès d'Ecofolio pour solliciter la dotation financière d'accompagnement au changement.
Considérant que le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- Centre de transfert à Mouzeuil-Saint-Martin : 385 000 €HT (études et travaux)
- Centre de transfert à Saint Prouant : 330 000 €HT (études et travaux)
- Centre de transfert pour le secteur Nord-Est : 440 000 €HT (études et travaux)
- Total des dépenses estimées : 1 155 000 €HT
- Aide sollicitée par Tivalis auprès d'Ecofolio : 800 000 €
- Solde à financer par Trivalis, déduction faite des aides 355 000 €HT

Considérant qu'il est donc proposé que Trivalis candidate à l'appel à projets lancé par Ecofolio.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **valide le principe de la constitution d'un dossier de candidature de Trivalis auprès d'Ecofolio dans le cadre de l'appel à projets,**
- **si le projet de Trivalis était retenu :**

- **autorise Monsieur le Président à signer la convention « dotation d'accompagnement au changement – session 2016 » du projet,**
- **met en place le projet retenu dans le cadre de l'appel à projets « dotation d'accompagnement au changement 2016 »,**
- **assure la continuité et le suivi du projet retenu par Eco Folio jusqu'à son terme, y compris en cas de contrats de services venant à échéance durant cette période,**
- **assure la traçabilité complète des flux relatifs au projet (collecte, tri, recyclage) et met en place une organisation garantissant la qualité des informations techniques, organisationnelles et économiques permettant l'évaluation des résultats.**